

LA LETTRE DU SPECTACLE

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT – BIMENSUELLE – N°274 – 13/05/2011

DANS L'ACTUALITÉ

► Fin de partie pour la mission Karmitz

Le Conseil de la création artistique cesse ses activités après deux ans de controverse.

Lire page 3

► Les Caisses d'épargne misent sur les concerts

Après le sport, la banque investit dans les scènes musicales et coproduira des concerts classiques.

Lire page 3

► Théâtre : des pistes pour une politique en faveur des auteurs

Deux études mettent l'accent sur la précarité professionnelle des auteurs dramatiques.

Lire page 4

► Scénographie : la France fait l'impasse sur Prague



La Quadriennale de la scénographie se déroulera mi-juin sans présence officielle française.

Lire page 6

► Europe : la part belle pour les festivals français

Les Français dominent la sélection des festivals européens subventionnés par la Commission.

Lire page 7

FESTIVAL D'AUTOMNE

Demarcy-Mota promet une «révolution dans la douceur»

Il prendra en septembre la direction du Festival d'automne à Paris, et conservera son poste de directeur du Théâtre de la Ville. Rappelant leur origine commune, il assure que l'un ne se fondra pas dans l'autre.

La nomination d'Emmanuel Demarcy-Mota lève une incertitude majeure, celle de l'existence même du Festival d'automne. L'hypothèse d'un désengagement total de l'État avait bien été envisagée après la disparition d'Alain Crombecque, fin 2009, dans un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles. «*La question ne se pose plus, déclare Emmanuel Demarcy-Mota, de même que celle d'un rattachement à un établissement existant.*» La double direction qu'il assumera à partir de septembre ne signifie donc pas que le festival va se fondre dans le Théâtre de la Ville. «*Les enjeux sont différents, le Festival d'automne se déroulant sur un temps particulier et surtout en lien avec d'autres institutions. C'est ce point qui m'anime le plus. Entre le Festival d'automne et le Théâtre de la Ville, les relations se sont renforcées depuis déjà trois ans. Jusque-là, le lien se limitait à deux spectacles, contre six maintenant.*» Il n'en fera pas plus et insiste sur les autres partenaires, citant les théâtres de Chaillot, de la Colline, du Rond-Point : «*Pas seulement de grandes institutions. Il y a des lieux à réinventer dans un lien à la ville, pour une circulation nouvelle des publics.*»

Conscient que le festival doit retrouver une identité propre, il compte sur «*la responsabilité des partenaires pour mener cette réflexion*» et cherchera un lieu où les artistes pourraient se retrouver : «*Pas nécessairement le Théâtre de la Ville.*» Le ministre de la Culture et le maire de Paris ont nommé d'un commun accord le directeur du principal théâtre parisien à la tête du festival. Certains y voient un risque accru de conflits d'intérêt. La double casquette peut aussi signifier la recherche d'économie des tutelles. L'État apporte encore une grande part des subventions du festival (1,1 million prévu en 2011, soit une dotation de base égale à celle de 2004). La Ville de Paris apporte environ 720 000 euros. «*Il ne peut y avoir de garantie à long terme*», reconnaît le nouveau directeur. Il préfère parler de développement. Il veut inventer des pistes artistiques, élargir les publics, lancer des passerelles vers d'autres villes du monde et il rappelle le succès de ce festival, voulu par Georges Pompidou, à travers le retentissement culturel procuré à la France et sa contribution à la diffusion d'œuvres en langues étrangères ailleurs en France. Quant à savoir s'il pourra mener de front deux di-

rections et son travail de metteur en scène, Emmanuel Demarcy-Mota répond qu'il refuse les propositions à l'extérieur pour créer à partir de l'outil et de la troupe à sa disposition, comme à Reims. Au Théâtre de la Ville, il peut s'appuyer sur son cercle de direction composé de fidèles qui l'ont suivi depuis Reims, à l'image de son bras droit, Christophe Lemaire. «*Le Festival d'automne et le Théâtre de la Ville ont une histoire commune issue du Théâtre des Nations. Ils partagent une politique de diversité des disciplines, l'ouverture sur le monde et la création étrangère, la fidélité dans l'accompagnement d'artistes sur de longues durées.*» Pour l'avenir du Festival d'automne, Emmanuel Demarcy-Mota veut une révolution dans la douceur, sur la base d'analyses partagées avec Marie Collin et Joséphine Markovits, les directrices artistiques qui ont préparé l'édition 2011 et en partie celle de 2012. «*Comme depuis mon arrivée au Théâtre de la Ville en 2008, je donnerai une nouvelle orientation sans ébranler l'institution.*» ● YVES PÉRENNOU



JEAN-LOUIS FERNANDEZ

ENTRETIEN

«Nous demandons d'attendre l'élection présidentielle pour une nomination effective à Avignon»

François Le Pillouër, président du Syndeac

Pourquoi le Syndeac a-t-il tardé à réagir sur les nominations à l'Odéon-Théâtre de l'Europe et au Festival d'Avignon ?

C'est une réaction tardive mais démocratique. Le conseil national compte douze membres et, dans ce cas, je fais siéger tous les suppléants. Il faut réunir une majorité et que la minorité ne soit pas trop en opposition.

Y avait-il un désaccord ?

Certains auraient été plus durs. Nous demandons à ce que la nomination d'Olivier Py au Festival d'Avignon ne soit pas effective et qu'on attende les élections présidentielles. Selon la procédure, c'est au conseil d'administration du festival de recueillir les candidatures pour les présenter au ministre.

Sur la non-reconduction d'Olivier Py à l'Odéon, le Syndeac est discret...

En ce qui concerne l'Odéon, la procédure a été respectée. Le directeur d'un théâtre national est nommé par décret sur proposition du ministre de la Culture. Mais nous avons bien dit qu'il aurait dû se voir proposer un deuxième mandat, au vu de ses résultats. En revanche, Olivier Py a accepté trop vite une compensation. Sur cette affaire, nous avons été prudents, mais nous ne nous sommes pas reniés. Si nous avons réagi trop vite, est-ce que, comme certains qui ont plaidé la cause d'Olivier Py, nous ne nous serions pas fait tromper ?

L'entourage du ministre vous aurait consulté avant de ne pas renouveler Olivier Py...

C'est faux ! Ce genre de bruit est colporté par le camp d'en face. Le ministre ne m'appelle jamais pour me consulter. S'il le faisait de temps en temps, il s'éviterait quelques problèmes...

Quelles sont «les règles transparentes» que vous réclamez pour les nominations ?

Nous voulons que tout le monde ait la même règle. Aujourd'hui, ces règles sont différentes pour une scène nationale, un centre dramatique national et un théâtre national. J'ai créé une com-

mission au Syndeac pour faire des propositions à un gouvernement prêt à un pas en avant démocratique. Nous demandons des commissions pour organiser des concours. Ses membres seraient des représentants des tutelles, mais aussi des professionnels qui veilleraient à la bonne tenue des concours. Ce sont des choses fines, il ne faut pas avancer rapidement des propositions trop fortes. Tout le monde n'est pas d'accord, mais les adhérents sont ouverts à la discussion.



Y.P.

Sur ces questions, le Syndeac n'est-il pas défenseur d'un cercle de dirigeants d'institutions ?

40% des adhérents du Syndeac sont des compagnies. Elles sont un poids très fort dans nos décisions. En ce moment, un texte est en préparation avec un travail fait par les compagnies. Et les adhérents sont de plus en plus nombreux, grâce à la politique de Sarkozy. Nous sommes passés de 260 à 310 adhérents. Et quand j'en discute avec des compagnies, elles reconnaissent que c'est d'abord le Syndeac qui se bat pour les intérêts de toute la profession. Avec la CGT-Spectacle nous avons porté une série de batailles. Le texte prononcé à la soirée des Molières, nous l'avons signé à deux.

Une annonce ministérielle est attendue sur le spectacle vivant, Qu'en espérez-vous ?

Cette conférence de presse n'a cessé d'être repoussée, donc je demande à voir. Pour l'instant, nous n'avons obtenu que des victoires défensives : la suppression du Conseil de la création artistique, le dégel, rien qui ne va dans le sens d'une amélioration. Nous demandons la restitution des sommes versées au CCA et un plan de développement pour des projets nouveaux dans l'art et la culture. On nous dit toujours que le ministre est conscient des grandes difficultés que vit le secteur actuellement, mais on ne voit rien venir. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

La réaction du Syndeac sur l'Odéon et le Festival d'Avignon est sur le site www.syndeac.org

PRODUCTEURS

Fimalac investit dans Auguri

La société Fimalac a annoncé l'acquisition de 40% d'Auguri Productions. Ce producteur de spectacles emploie 22 salariés et organise les tournées d'une vingtaine d'artistes (Vanessa Paradis, Stromae, Juliette...). Marc Ladreit de Lacharrière, PDG du groupe financier Fimalac, poursuit ses investissements dans le domaine du spectacle vivant après une prise de participation équivalente dans Gilbert Coullier Productions en 2009, puis le rachat fin 2010 de la société Vega, qui gère entre autres quatre Zénith (Dijon, Nancy...) et trois salles de concerts (Nice, Le Mans, Marseille). Enfin, Fimalac a pris 40% de participation dans le groupe Barrière, également présent dans le domaine du spectacle (Enghien Jazz Festival, Théâtre Barrière à Lille...). Quels actifs rachète Fimalac ? Dans le cas des producteurs de spectacles, il s'agit d'abord d'un savoir-faire, puisque les artistes s'engagent pour des tournées, comme l'ont démontré les ralliements récents de Johnny Hallyday puis de Michel Sardou à Coullier Productions. Le rachat de Vega était encore plus risqué, l'activité de cette société dépendant de délégations de service public. Fimalac prend néanmoins place à différents niveaux du secteur du divertissement, et vise la gestion d'équipements de très grandes salles type Arenas. ● NICOLAS DAMBRE

THÉÂTRES PRIVÉS

L'embellie se confirme

Selon le rapport d'activité 2010 de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), la fréquentation affiche une hausse de 3,43% sur la base des représentations prises en compte par la SACD. Le chiffre total est de 3,3 millions de spectateurs pour 18 869 représentations (19 240 en 2009). Cette remontée ne compense pas encore la chute de 2009. Concernant les recettes de billetterie, les recettes de la taxe fiscale sont en hausse de 6%, une hausse uniquement due aux tournées (+25%) car les spectacles en lieux fixes (essentiellement à Paris en l'occurrence) produisent une baisse de près de 6%. La contradiction entre la hausse de la fréquentation et la baisse des recettes de la taxe sur les lieux fixes en 2010 est due à un décalage de temps entre le décompte des entrées et les perceptions de la taxe. Pour ce qui est des tournées, la hausse provient non pas d'un plus grand nombre de spectacles ou de représentations, mais d'une progression des spectacles à fortes recettes. ●

BILAN

Conseil de la création artistique : fin de partie

Le 29 avril, Nicolas Sarkozy a félicité Marin Karmitz pour l'action du Conseil de la création artistique (CCA) et tiré un trait sur l'opération. Lancé en janvier 2009, le CCA n'aura fonctionné que deux ans. Quand Marin Karmitz parlait d'expérimenter une nouvelle façon de monter des projets et des partenariats, la plupart des syndicats professionnels du spectacle vivant public n'y ont vu qu'un symbole de la déréglementation dans la culture. Syndeac et CGT-Spectacle, n'ont cessé de réclamer sa dissolution, dénonçant les conflits d'intérêt du fait de la participation de membres du conseil à certaines opérations financées par le CCA. Cette ambiance a pesé sur la mission Karmitz, comme en atteste le bilan publié sur son site Internet. Ce volumineux document (239 pages) présente 16 projets et études. Parmi ceux qui ont été réalisés, les plus importants sont Imaginez maintenant et l'Orchestre des jeunes. Le premier ne sera pas renouvelé, le ministère de la Culture n'ayant pas souhaité prendre la suite. Le bilan du CCA met en avant le bon taux de satisfaction des jeunes artistes y ayant participé, mais regrette un manque de communication nationale, les dépenses publicitaires ayant été réduites «pour ne pas prêter davantage le flanc aux critiques politico-syndicales». L'expérience de l'Orchestre des jeunes doit se poursuivre jusqu'en juillet 2012. Elle consistait à donner 4 heures de cours de musique par semaine à 450 jeunes de 7 à 12 ans, en mobilisant musiciens d'orchestres et établissements prestigieux comme l'Orchestre de Paris. Les résultats qualitatifs sont satisfaisants (15% d'échec), mais la critique évidente porte sur le rapport entre le coût de l'opération et le nombre d'enfants concernés. Sur ce point, le bilan du CCA reste muet. Le rapport de la députée PS Marie-Odile Bouillé avançait le chiffre de 1,89 million d'euros pour l'Orchestre des jeunes ! Dans le spectacle vivant, on peut également citer le soutien à la compagnie Abou Lagraa pour monter un pôle de formation et de création de danse contemporaine, en lien avec le Ballet national algérien. D'autres projets restent en latence, comme Paris Ouest Culture, visant à mutualiser la promotion de l'offre culturelle de la colline de Chaillot à Paris, Aires d'opéra-ère numérique qui consistait à diffuser des opéras sur écrans dans les scènes publiques, ou encore

le site numérique du spectacle vivant porté par l'Institut national de l'audiovisuel. D'autres ont été abandonnés comme Théâtres et compagnies à Paris. Il s'agissait de mobiliser les théâtres parisiens pour l'accueil de compagnies à la fin de la saison, en lien avec l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). «L'administration du ministère de la Culture a refusé de valider cette initiative, faisant valoir que l'État développait de son côté un festival de jeunes compagnies à Paris», indique le bilan du CCA. Cette réticence de l'administration du ministère de la Culture, l'agacement de Frédéric Mitterrand après l'opération Walls



La cie Moebius à Grenoble, pour Imaginez Maintenant

& Bridges à New-York en début d'année, l'hostilité des syndicats et enfin le repli discret de quelques membres du conseil ont fini par user la volonté de Marin Karmitz. Le CCA souffrait également d'une absence de statut juridique, Quant à la présidence, son principal souci est désormais de réduire les foyers de contestation. Reste à solder les comptes. Le gouvernement et Marin Karmitz lui-même s'étaient engagés à ce que le financement – 10 millions d'euros par an en théorie – ne soit pas prélevé sur le budget du ministère de la Culture. Selon le rapport de Marie-Odile Bouillé, le CCA aurait consommé 1,97 million d'euros en 2009 et 5,7 M€ en 2010, enveloppes avancées par le ministère de la Culture, avant que les 10 millions d'euros prévus au budget 2010 ne soient débloqués début 2011. Le Parti socialiste, par la voix de Sylvie Robert, secrétaire nationale à la culture et Karine Gloanec-Maurin, adjointe, s'est félicité de la disparition du CCA : «La suppression de ce conseil par un simple communiqué de l'Élysée ne fait mention d'aucun grief, d'aucune raison justifiant l'arrêt de cette soi-disant mission. Pire, M. Karmitz est remercié pour avoir réussi à démontrer son utilité selon l'Élysée. Belle hypocrisie !» ● YVES PÉRENNOU

le site numérique du spectacle vivant porté par l'Institut national de l'audiovisuel. D'autres ont été abandonnés comme Théâtres et compagnies à Paris. Il s'agissait de mobiliser les théâtres parisiens pour l'accueil de compagnies à la fin de la saison, en lien avec l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). «L'administration du ministère de la Culture a refusé de valider cette initiative, faisant valoir que l'État développait de son côté un festival de jeunes compagnies à Paris», indique le bilan du CCA. Cette réticence de l'administration du ministère de la Culture, l'agacement de Frédéric Mitterrand après l'opération Walls

le site numérique du spectacle vivant porté par l'Institut national de l'audiovisuel. D'autres ont été abandonnés comme Théâtres et compagnies à Paris. Il s'agissait de mobiliser les théâtres parisiens pour l'accueil de compagnies à la fin de la saison, en lien avec l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). «L'administration du ministère de la Culture a refusé de valider cette initiative, faisant valoir que l'État développait de son côté un festival de jeunes compagnies à Paris», indique le bilan du CCA. Cette réticence de l'administration du ministère de la Culture, l'agacement de Frédéric Mitterrand après l'opération Walls

MÉCÉNAT

Les Caisses d'épargne misent sur les concerts

Un nouvel acteur de la scène musicale, c'est ainsi que la Caisse d'épargne souhaite se définir avec la réorientation de ses actions de mécénat et de parrainage. Cela est presque le cas dans le domaine de la billetterie, puisque le site ad hoc Espritmusique.fr propose aux clients de la banque d'acheter des billets pour des spectacles très demandés 48 heures avant leur mise en vente au public. Les dernières places seront également réservées aux clients de la banque. Objectif : fidéliser ses 7 millions de clients de moins de 25 ans et attirer d'autres jeunes clients. Le service de billetterie est conçu en partenariat avec la FNAC. Espritmusique.fr espère vendre 50 000 billets en 2012. La banque a également conclu un accord avec Live Nation afin de proposer des places de concerts, organisés par cette société.

La Caisse d'épargne soutient financièrement 55 salles de concerts pour le moment (le Fil à Saint-Étienne, L'Autre Canal à Nancy...), en échange de visibilité. Elles pourront ainsi organiser davantage de concerts découverte ou en baisser les tarifs d'entrée. Les responsables de ces salles sélectionneront chacun un jeune talent. Deux d'entre eux gagneront une tournée dans cinq salles et un troisième jouera en première partie d'un concert organisé par Live Nation. Tous les artistes seront mis en avant sur le site Espritmusique.fr. Par ailleurs, les Caisses d'épargne coproduiront 34 concerts classiques dans les 34 délégations régionales, en partenariat avec le Centre culturel de rencontre d'Ambronay et avec l'Orchestre symphonique Confluences. Ces accords sont conclus pour trois ans non renouvelables.

Après six années de partenariats nationaux dans le football et le cyclisme, la Caisse d'épargne se dirige vers le secteur porteur de la scène, après d'autres établissements comme le Crédit mutuel, la Société générale ou BNP Paribas. Muette sur le montant de ses partenariats avec le live, la Caisse d'épargne consent seulement à admettre que ceux-ci représentent 20% de ses budgets communication et pèseront un peu moins en valeur que ses précédents partenariats. ● NICOLAS DAMBRE

THÉÂTRE

Des pistes pour une politique en faveur des auteurs

Le ministère de la Culture et de la Communication et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) publient deux études importantes sur les auteurs. L'une d'elle, *Écrire pour le théâtre*⁽¹⁾, est destinée à nourrir la réflexion sur une politique en faveur des auteurs de théâtre et propose pour la première fois un tour d'horizon européen sur le métier d'auteur. Cette étude confirme l'augmentation de l'effectif : le nombre des auteurs de théâtre en France est passé de 2 400 en 1997 à 4 800 en 2008. Mais le montant des droits distribués n'a pas évolué dans les mêmes proportions, si bien que le montant des droits perçus par an en moyenne par les auteurs dramatiques (ayant touché des droits) a diminué de plus de 16,7%, pour s'établir à 5 133 euros brut en 2008. Et l'inégalité est grande puisque 10% des auteurs reçoivent 77% des droits. En conséquence, quasiment tous les auteurs de théâtre exercent plusieurs activités. La plupart sont très proches de la pratique scénique. 47% des auteurs interrogés ont même reçu une formation au métier de comédien. Au moment d'aborder les recommandations politiques, l'auteur Antoine Doré met d'ailleurs à bas quelques préjugés, notam-

ment l'opposition entre metteurs en scène et auteurs. En revanche, il pointe l'aigreur ressentie par les auteurs à l'égard des directeurs et les programmeurs des théâtres nationaux, centres dramatiques et scènes nationales. Les auteurs leur reprochent leur frilosité et une attitude méprisante. Cette tension est d'autant plus marquée que la France se distingue en Europe par la vitalité de l'écriture dramatique et son très grand nombre d'auteurs. L'étude explique, pour partie, les difficultés des auteurs à toucher le public par le haut niveau de subvention du théâtre public : «*Les metteurs en scène et les comités de lecture ont des critères de sélection qui ont peu à voir avec le goût du grand public*», écrit l'auteur. Il propose de stimuler la création et la diffusion en soutenant les comités de lecture, l'accompagnement à la maturation, la création de concours... Il préconise aussi d'améliorer la situation des auteurs en agissant sur l'emploi, le statut professionnel, la rémunération et l'accompagnement de carrière, l'insertion. Dans ces domaines aussi, l'étude invite le ministère de la Culture à sensibiliser les scènes qu'il subventionne. Enfin, l'étude suggère des pistes pour élargir les publics des nouvelles dramaturgies. ● Y. P.

Auteur, un métier... d'homme !

La seconde étude⁽²⁾ porte sur les carrières des auteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant, de 1997 à 2008. En voici quelques points saillants.

- **Un effectif en forte hausse.** Près de 10 000 auteurs interviennent dans le spectacle vivant. Ils sont 60% plus nombreux qu'en 1997.
- **Un métier masculin.** Les hommes représentent 71% des auteurs et des contributions à la création et 82% des droits pour le spectacle vivant. L'étude relève toutefois une tendance à la féminisation.
- **Peu de jeunes auteurs.** Les auteurs et compositeurs dramatiques (tous secteurs) ont, en moyenne, 48 ans en 2008. Seulement 3% ont moins de 30 ans.
- **De forte inégalités.** Une petite minorité d'auteurs concentre l'essentiel des droits. Les droits perçus par ces auteurs s'établissent à 136 M€ en 2008 : 71% relèvent du répertoire audiovisuel et 29% du spectacle vivant. Depuis 1997, ils ont augmenté de 41% dans le spectacle vivant où 5% des auteurs se partagent 68% des droits.
- **Créations et diffusion en hausse.** Plus de 440 000 contributions à la création sont inscrites au répertoire de la SACD : 77% relèvent de l'audiovisuel, 23% du spectacle vivant (110 000, en majorité des œuvres théâtrales). Le nombre de contributions aux diffusions et représentations atteint 2,4 millions en 2008, après un très fort développement depuis 1997 : il a crû de 63 % dans le spectacle vivant et a été multiplié par 13 dans l'audiovisuel grâce au développement des chaînes thématiques

(1) *Écrire pour le théâtre*, mieux comprendre l'activité d'auteur dramatique, favoriser l'écriture dramatique contemporaine. Étude menée et présentée par Antoine Doré, chercheur à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

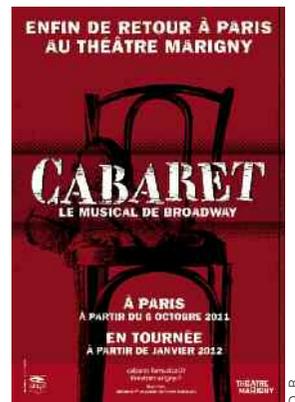
(2) Une diversité de carrières d'auteur de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Les auteurs de la SACD de 1997 à 2008. Par Marie Gouyon, attachée statisticienne de l'Insee, chargée d'analyse au Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS).

SPECTACLES MUSICAUX

Stage Entertainment avec le Théâtre Marigny

Pierre Lescure, directeur du Théâtre Marigny et Laurent Bentata, directeur marketing et commercial de Stage Entertainment France, ont annoncé le 5 mai dernier, leur première coproduction. Il s'agira de la reprise de *Cabaret*, la comédie musicale mise en scène par Sam Mendes qui avait déjà triomphé entre octobre 2006 et janvier 2008 aux Folies Bergère (450 représentations, 350 000 spectateurs, 7 nominations aux Molières). Elle est programmée à partir du 6 octobre prochain pour ce qui s'annonce comme un pari sans grand risque puisque la distribution pourrait se rapprocher de celle des Folies Bergère, Claire Pérot, reprenant le rôle de Sally Bowles où elle a été particulièrement remarquée.

Mais cette collaboration que Laurent Bentata qualifie de «*coup de cœur*» avec le Théâtre Marigny marque une accélération de la stratégie de Stage



Entertainment. Tandis que des spectacles musicaux continueront à être programmés dans la salle de Mogador, Marigny devrait en accueillir régulièrement une autre, au rythme d'un ouvrage par an, avant que celui-ci parte en tournée en France. *Cabaret* va inaugurer ce dispositif et commence un parcours de 19 villes françaises à partir du mois de janvier prochain. Ce sont les Zénith, en configuration réduite à 2 000/3 000 places qui vont accueillir les spectacles, et Stage Entertainment International Touring – qui fait déjà tourner les spectacles Holiday on Ice – est chargée de la logistique. *Mama Mia*, la comédie musicale sur des musiques du groupe Abba, suivra les traces de *Cabaret* à partir de septembre 2012. Stage confirme ainsi sa volonté d'implantation en France, malgré la concurrence qui commence à se faire jour. «*Je ne pense que du bien de la multiplication des spectacles musicaux et il n'y a pas de réelle concurrence*, répond Laurent Bentata, *la multiplication des propositions crée un cercle vertueux qui sert tout le monde.*» La collaboration avec Marigny – également coproducteur de la tournée – s'inscrit dans la perspective d'une durée dont les partenaires semblent ne pas douter. Cette assurance peut surprendre si l'on se souvient que la concession du théâtre actuellement prolongée et confiée à François Pinault, n'est toujours pas définitivement renouvelée, la Ville de Paris se réservant encore de trancher entre les actuels concessionnaires et Jean-Manuel Bajan, directeur du Théâtre des Variétés. ● P. V.

MARSEILLE

Le Ballet de Marseille et le Théâtre du Gymnase victimes d'un incendie

Dans la nuit du 27 avril, un incendie s'est déclaré dans un entrepôt d'une société de déménagement du 11^e arrondissement de Marseille. Il a gagné un entrepôt où étaient stockés les décors du Théâtre du Gymnase et du Ballet national de Marseille. Le parc technique et les scénographies créées pour ce dernier par des grands noms de l'art contemporain et de l'architecture (Zaha Hadid, Dominique Perrault,) ont été détruits, comme celle de l'artiste chinois Ai Weiwei. La compagnie maintient ses spectacles, mais en modifie les programmations afin de donner des pièces dont les décors n'étaient pas au stockage. Frédéric Flamand, directeur du Ballet, déplore : «*Décors, accessoires, photos, archives, de Roland Petit et de bien d'autres : c'est la mémoire même de ces lieux emblématiques que nous avons irrémédiablement perdue*». L'origine du sinistre



Le décor d'Ai Weiwei (*La Vérité 25X par minute*) a été dévasté par les flammes.

reste indéterminée. Le Théâtre du Gymnase disposait sur place d'un espace mis à disposition par la Ville de Marseille que cette dernière louait à un propriétaire privé. «*Cette multiplicité d'acteurs va compliquer la prise en charge par les assurances, se désole le directeur, Dominique Bluzet. Il faut compter entre huit mois et un an pour solder le dossier.*»

Selon une première estimation, les pertes représentent près de 100 000 euros de décors réutilisables, 50 000 euros pour les décors de deux spectacles en tournée et 150 000 euros de matériels. «*Nous ferons tout notre possible pour ne pas avoir à annuler de dates, assure Dominique Bluzet.*» S'y ajoute la disparition de 22 années d'archives. Le directeur espère solliciter les mécènes du théâtre, les collectivités locales et l'État. ●

PHILIPPE VERRIÈRE
ET MARJOLAINE DIHL

MUSIQUE

Accord Majeur reçu au ministère

Une délégation d'Accord Majeur, collectif de fédérations de la musique ancienne, classique et contemporaine, a été reçue par le ministre de la Culture et de la Communication le 5 avril. Celui-ci les a assurés de son intérêt pour «*une relance de la politique musicale*». Il a évoqué l'annonce d'un «*plan spectacle vivant dans les prochaines semaines*». Les membres d'Accord Majeur espèrent que ce plan prendra en compte leurs propres propositions dont le point commun est un renforcement de l'action de l'État à travers son expertise, l'accompagnement de la création et de la diffusion, le soutien financier aux actions éducatives et culturelles et la présence de la musique savante à la télévision publique. De leur côté, ils s'engagent à s'inscrire dans les projets numériques. Les membres de la plateforme Accord Majeur sont l'Association française des orchestres (AFO), la Chambre professionnelle des directeurs d'Opéra, la Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (Fevis), la Fédération des festivals internationaux de musique (France Festivals), le Réseau de la création musicale Futurs Composés, le Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique Profedim, le Comité français du Réseau européen de musique ancienne REMA, la Réunion des opéras de France (ROF) et le Syndicat national des orchestres et théâtres lyriques (Synolyr). ●

Combien de représentations ?

Peu avant ce sinistre, la baisse de la subvention de la Région au Ballet de Marseille (-139 642 €) avait suscité une polémique entre Frédéric Flamand et Patrick Mennucci, vice-président du conseil régional délégué à la culture. Dans *Le Monde*, ce dernier déclarait : «*Je ne traite pas de la même façon le Ballet Preljocaj qui se produit quatre-vingt-dix fois dans l'année et le Ballet national de Marseille qui danse trente fois.*» Frédéric Flamand, corrigeait : le ballet tournerait 68 fois en 2011. Patrick Mennucci lui reprochait de mélanger les représentations avec les «*cartes blanches*» ou les conférences. En fait, selon la DRAC, le Ballet national de Marseille a donné 53 représentations en 2009, et 43 en 2010.

PARIS

L'Adami indignée par la vente de l'immeuble de l'école de la rue Blanche

La Ville de Paris a vendu l'immeuble du 21 rue Blanche, à Paris, à la société JGS Invest pour 5,2 millions d'euros. Cette cession a suscité une vive réaction d'indignation du metteur en scène et comédien Philippe Ogouz, président de l'Adami. Depuis cinq ans en effet, l'Adami était en discussion avec la Ville de Paris en vue de créer une «*Maison de l'artiste*» dans le lieu historique pour la profession, puisqu'il avait hébergé l'école de la rue Blanche de 1944 à 1997 : «*L'École de la rue Blanche a*

formé des générations de femmes et d'hommes du théâtre, proteste Philippe Ogouz. La Mairie de Paris, propriétaire, vient de le vendre à un marchand de biens ! C'est un pan entier de la mémoire des professionnels du théâtre qui est englouti sous des considérations mercantiles. Scandaleux !» La mairie avait décidé la mise en vente en 2010. Elle avait justifié cette décision par le fait que l'immeuble ne pouvait être utilisé comme équipement public. Bien que d'une superficie utile de 1 150 mètres carrés, la ré-

glementation ne permet pas d'y accueillir plus de 50 personnes car il n'a qu'un seul dégagement principal et les travaux pour augmenter sa capacité d'accueil auraient nécessité une modification de la façade, ce à quoi s'opposait l'architecte des Bâtiments de France. Par ailleurs, l'intérieur a été très dégradé depuis qu'il a été laissé vacant, en 1997, et squatté. Une annonce de mise en vente avait été publiée en juin 2010. JGS doit y réaliser des travaux et y installer un «*projet privé d'intérêt général*» (fondation,

association, consulat...), indique la délibération de la Ville de Paris. La Maison de l'artiste espérée par l'Adami aurait été un lieu d'accueil, de ressources et de services pour les artistes-interprètes. Philippe Ogouz rappelle que le Conseil de Paris avait formulé un vœu en faveur de ce projet le 10 mars 2009 : «*Il est difficile d'en rester là, rajoute-t-il. Face à un tel arbitraire, l'Adami demande à l'ensemble des professionnels du théâtre et de toute la filière d'appuyer la pétition qu'elle lance et adressera au maire de Paris.*»

SCÉNOGRAPHIE

Prague : la France fait à nouveau l'impasse

L'édification 2011 de la Quadriennale de la scénographie de Prague annonce un record de participation avec 62 pays représentés, mais une nouvelle fois la France n'y sera pas officiellement. Cette manifestation est organisée par le ministère de la Culture de la République tchèque et c'est également via le ministère de la culture de chaque pays ou l'antenne nationale de l'International Theatre Institute (ITI) que chaque pays est invité à présenter une exposition nationale. Depuis 1999, la France est absente de cette manifestation, ce qui désole Raymond Sarti, président de l'Union des scénographes (UDS) : «*Nous avions proposé un projet mettant l'accent sur le savoir-faire tant en matière de scénographie de spectacle que d'équipements. La France a développé une compétence particulière depuis trente ans dans la scénographie d'équipements. Or le marché de la construction de salles de spectacle en France commence à se tarir. Les scénographes se retrouvent à faire de la réhabilitation. La quadriennale aurait pu être l'occasion de promouvoir cette compétence à l'international.*»

Pourtant, la liste des pays présents à la Quadriennale comprend bien la France, mais représentée dans la section architecture par Andrew Todd dont le cabinet est à Paris. Pour l'Union des scénographes, l'absence de stand français dans la section principale s'explique par un «bug diplomatique». Le ministère français de la Culture traîne des pieds devant la manifestation tchèque depuis 1999. Lors de la présidence tchèque de l'Union européenne, au premier semestre 2009, des contacts



Intersection, un nouveau projet hors les murs

avaient été renoués entre le ministère tchèque de la culture et celui de Christine Albanel qui n'ont pas eu de suite, après le changement de ministre en France. Beaucoup de professionnels français de la scénographie iront tout de même à Prague, du 16 au 26 juin, car l'événement permet de confronter les tendances et de participer à de nombreux colloques. En dehors de l'exposition principale, se tiendront des présentations de costumes, d'éclairage et une nouvelle proposition hors les murs,

au centre de Prague, appelée Intersection. Des artistes comme Josef Nadj, Roméo Castellucci ou Anna Viebrock participent à cette installation où des pièces sont jouées dans l'intimité de boîtes blanches (notre photo). Cette édition 2011 marque aussi une évolution de la quadriennale que pointe Marcel Freydefont dans une tribune acerbe publiée sur le site Web de l'UDS : «*On voit la Quadriennale se rapprocher de l'univers de l'art plastique,*

explique-t-il, alors qu'à l'origine, il y avait une distinction très nette, puisque cet événement était justement issu de la biennale d'art contemporain de São Paulo». Il y a là, selon Marcel Freydefont, un risque de voir la scénographie perdre son identité, d'autant que la discipline est aussi tirée vers le bas par le monde du commerce qui a fait de la scénographie un mot à la mode pour désigner l'agencement d'espaces de vente ou de promotion de produits. ● Y. P.

Les projets de l'UDS

L'Union des scénographes vient de créer une commission sur l'intégration des jeunes scénographes dans l'idée de monter un dispositif similaire à celui du Jeune Théâtre national. Le syndicat travaille également à la reconnaissance du métier et à son inscription au répertoire national des métiers. Il tisse des liens avec Reditec, l'association des responsables techniques, avec le Syndicat national des metteurs en scène et l'association des scénographes d'exposition. Il sera partie prenante d'un colloque sur l'enseignement de la scénographie en Europe avec l'École nationale des arts décoratifs les 21 et 22 octobre à Paris. L'UDS va, en outre, faire son entrée au sein de l'Organisation internationale des scénographes techniciens et architectes de théâtre (Oistat), le 17 juin à Taiwan. Un livre sur la scénographie est en préparation chez l'Entretemps.

SOCIÉTÉS DE GESTION DE DROITS

Un réseau complexe selon la Commission de contrôle

Chaque année, la commission de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits (Sacem, SACD, Adami, Spedidam...) délivre un rapport sur leur fonctionnement. Une grande partie du rapport 2011 porte sur le système d'interrelation entre les 26 sociétés en activité en France. «*La loi du 3 juillet 1985, a conduit à une démultiplication de sociétés spécialisées à la fois par types de droits et par types de bénéficiaires*», observe le rapporteur général Christian Phéline. Le paysage se compose de huit sociétés d'auteurs, deux sociétés d'artistes-interprètes, deux sociétés de producteurs phonographiques, trois sociétés pour les producteurs cinématographiques

ou audiovisuels, le CFC pour le droit de reprographie, la Sofia pour le droit de prêt en bibliothèque et une dizaine de sociétés dites «intermédiaires». Elles constituent un réseau complexe de participations croisées, avec des mandats de gestion en cascade, sachant qu'un rôle central est joué par la plus importante de ces sociétés, la Sacem. La commission de contrôle pointe dans son rapport le risque de conflits d'intérêts, le coût des frais de gestion en cascade et demande plus de transparence pour justifier les rémunérations pour services rendus entre sociétés. Mais les tentatives de rapprochement entre sociétés de gestion de droits ne sont pas chose aisée. En témoigne le conflit actuel entre l'Adami

et la Spedidam qui avaient pourtant créé une filiale commune de répartition. Une procédure d'arbitrage est en cours. Les recommandations de la Commission n'ont pas de caractère obligatoire. Christian Phéline a ainsi souligné que les deux sociétés chargées de la perception de la rémunération pour copie privée, la Sorecop et Copie France, avaient accepté de fusionner comme l'avait préconisé la commission. À contrario a-t-il déclaré, dans le domaine de l'action artistique et culturelle, «*La Sacem comme la Spedidam, par exemple, n'entendent toujours pas élargir leurs commissions d'aide artistique et culturelle à d'autres membres que des membres de leur conseil d'administration.*» ● Y. P.

EUROPE

La Commission fait la part belle aux festivals français

Huit festivals français ont été sélectionnés par la Commission européenne pour des subventions de 100 000 €. La France arrive en tête des pays européens pour ce programme d'aide aux festivals. Sur 674 dossiers reçus, 26 ont été sélectionnés. La France avait le record de postulants avec 94 dossiers. Elle devançait de peu l'Italie (85 dossiers) qui n'a eu qu'un seul festival sélectionné. Les lauréats français pour trois ans sont : Jazz sous les Pommiers à Coutances (50) (60 000 €), les Nuits sonores de Lyon (69), le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence (13), le Salon du livre jeunesse de Seine-Saint-Denis, le Festival d'Avignon (84). Et, pour un soutien annuel : Les Petits Comédiens de chiffons à Charleville-Mézières (08), le Festival

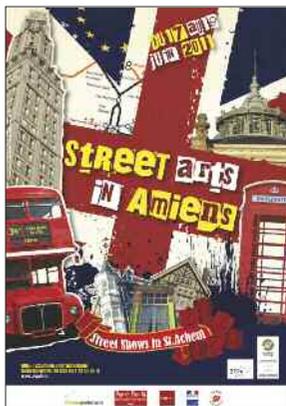
d'automne à Paris et les Rencontres internationales de la photographie à Arles (13). Les autres lauréats sont : Spectrum et Explore Dance Festival à Bucarest (Roumanie) ; Druga Godba, Ex Ponto et Mladi Levi à Ljubjana (Slovénie) ; Stiftelsen Punkt à Kristiansand (Norvège), Festivalfilosofia à Modène (Italie), Göteborgs Dans & Teater Festival à Göteborg (Suède), Steirischer Herbst à Graz (Autriche), Enjoy Jazz à Heidelberg (Allemagne), Theatre Festival Divadelna à Nitra (Slovaquie), West Cork music chamber festival à Bantry (Irlande), Kunstfestivalsdesarts à Bruxelles (Belgique), ITS Festival et Holland festival à Amsterdam (Pays-Bas), Belfast Festival at Queen's (Royaume Uni) et Photospana à Madrid (Espagne). ●

ROYAUME-UNI/FRANCE

Débarquement de «Street Arts»

Pour sa 34^e édition, du 17 au 19 juin, le festival d'arts de la rue «La rue est à Amiens» se renomme Street Arts in Amiens. Il sera consacré à la création britannique. L'événement est organisé par le Cirque Jules-Verne, Pôle national du cirque et des arts de la rue et Le Hangar, fabrique des arts de la rue. Sa programmation s'appuie sur les échanges instaurés dans le cadre du projet de coopération transfrontalière France-Manche-Angleterre ZEPA (Zone européenne de projets artistiques), qui regroupe l'Atelier 231 (Sotteville-lès-Rouen), le Fourneau (Brest), Le Hangar (Amiens), Culture Commune

(Béthune), Hat Fair (Winchester), Nuffield Théâtre (Southampton), SeaChange Art (Great Yarmouth), Brighton Festival et Zap Art (Brighton). Street Arts in Amiens accueillera notamment «Barricade», de la compagnie britannique Nofit State Circus. Ce spectacle prochainement créé au festival Z'artsUp de Béthune est également mené au titre de ZEPA, sa création ayant pour base la mutualisation des moyens des neuf membres du réseau. En 2012, *Waterlitz*, de Generik Vapeur sera réalisé sur le même principe, avec des résidences dans chaque structure. ● T. L. R.



RUSSIE

Golden Mask pour Mirliflor

La chorégraphe française installée en Belgique Karine Ponties a été récompensée du Golden Mask 2011 (Prix national russe du théâtre) pour sa pièce *Mirliflor* créée le 28 avril 2010 au festival Stantsia en Russie, par la compagnie russe Dialogue Dance Company. Ce projet faisait partie du projet Intradance soutenu par l'Union européenne. Intradance est organisé dans le cadre de l'Eunic (European Union National Institutes for Culture) par le Centre culturel français en coopération avec le Goethe Institut, le British Council, l'Instituto Camoes et l'Instituto Italiano di Cultura. ●



VLADIMIR LUPOVSKOY

ESPAGNE

Enchères à Sónar

Le festival espagnol Sónar propose au grand public d'acheter deux pass aux enchères sur eBay. Le DJ Pass permettra à un festivalier de se produire comme DJ sur la scène SónarCar durant 50 minutes le 17 juin. Le même jour, l'acheteur de l'Ego Pass verra son message vidéo de 20 secondes diffusé sur les écrans géants du festival. Les enchères, lancées le 2 mai, ne sont pas ouvertes aux marques et entreprises. À quand la vente aux plus offrants de billets d'entrée ? ●

ÉTATS-UNIS

Tarification dynamique

La société américaine Ticketmaster lance un système de billetterie qui ajuste les tarifs à la demande. Elle s'est associée au concepteur de logiciels Marketshare, afin de proposer une tarification dynamique, à l'instar du transport aérien. Ticketmaster assure ainsi prévenir les prix prohibitifs de revente de billets au marché noir et proposer des prix adaptés à la demande, alors que 40% des billets resteraient invendus chaque année pour le sport et le spectacle confondus. L'opérateur de billetterie ne tente pour l'instant cette expérience de modulation des prix qu'en Amérique du Nord. ●

VITE DIT

► Au Canada, Louise Chenail devient la nouvelle directrice générale de la fondation Musicaction (Montréal). ► Le festival Grec de Barcelone a déprogrammé la pièce *Des Femmes* de Wajdi Mouawad pour sa prochaine édition, en raison de la présence de Bertrand Cantat sur scène. ► Autriche : Markus Hinterhäuser et Shermin Langhoff, remplaceront Luc Bondy à la direction des Wiener Festwochen, à partir de 2014, pour un mandat de trois ans non renouvelable.

POITOU-CHARENTES

Les esprits s'apaisent autour d'Yves Beaunesne

Pour résoudre le désaccord entre tutelles sur la nomination d'Yves Beaunesne à la direction du Centre dramatique régional de Poitou-Charentes, les espoirs reposent maintenant sur une labellisation de l'établissement en Centre dramatique national. Elle impliquerait un financement plus fort de l'État, « à hauteur de 50% à 60% d'un budget minimum de 2,5 millions d'euros », d'après Pascal Duforestel, président de la commission culture à la Région Poitou-Charentes. Difficile à convaincre, la Région s'est ralliée à la Ville de Poitiers pour demander la labellisation nationale. Aux yeux de la Ville et de la Région, ce label « légitimerait le mode de nomination du directeur ». Fin mars, une réunion au ministère de la Culture et un courrier d'apaisement du ministre à la présidente de Région, Ségolène Royal, a rassuré la collectivité quant à l'intérêt porté par l'État au changement de label. Quant à Yves Beaunesne, il se montre confiant. Sa première création au CDR aura lieu cet automne et une équipe est en recrutement. Des questions demeurent. La Région suspend toujours le vote de sa subvention pour 2011, en attendant les garanties qu'apportera la labellisation CDN. La Ville est chargée de trouver un lieu fixe pour le centre qui en est jusqu'à présent démuné. « *Un dialogue est en cours à ce sujet* », indique Anne Gérard, élue à la culture de la Ville de Poitiers, sans plus de précisions. ● TIPHAINE LE ROY

RENCONTRE PROFESSIONNELLE

Responsables techniques et développement durable

La troisième rencontre de Reditec, association professionnelle des responsables techniques du spectacle vivant, se déroulera à Lille, le 20 juin, sur le thème « développement durable et démarche environnementale dans le spectacle vivant ». Les directeurs techniques sont en première ligne face à cette problématique qui les confrontent à l'évolution de la réglementation (lois Grenelle), les politiques des collectivités locales en matière de développement durable, mais aussi des questions très pratiques de coût de l'énergie, de retraitement des déchets (rebut de décors, changement de parcs de projecteurs, etc.). Ils sont amenés à prendre des décisions sur le très court terme (choisir des lampes pour les miroirs de loges), mais aussi à prendre des orientations sur le long terme. Reditec présente cette journée professionnelle comme une étape en vue d'élaborer une charte représentative de la diversité et de l'unité de ses adhérents sur le sujet. La rencontre est mise en place en partenariat avec l'association Eco-conseil. Entrée libre, réservation sur www.reditec.fr ●

Belle de mai :

la short list. Le successeur de Philippe Foulquié à la direction de la Friche Belle de mai sera l'un des présélectionnés suivants : **Alain Arnaudet**, ex-directeur du centre culturel français du Cambodge, **Jean-Luc Baillet**, ex directeur du Centre national des arts du cirque,

Mustapha Boudjemai,

directeur de la confédération des MJC, **Jan Goossens**, directeur artistique KVS à Bruxelles, **Yolande Padilla**, responsable du pôle recherche pour les arts plastiques à la Délégation générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture et de la Communication.

Toulouse : eurorégion artistique.

Du 19 au 21 mai se tiennent à Toulouse les rencontres professionnelles de Lo Festenal, marché eurorégional des arts vivants. Elles sont organisées par la plateforme Convivencia Pyrénées Méditerranée en collaboration avec Avant-Mardi, réseau des musiques actuelles en Midi-Pyrénées, et les Éditions de l'Attribut. Le programme prévoit un point sur la coopération transfrontalière et les échanges artistiques et la structuration en groupement européen de coopération territoriale (GECT) ; les réseaux européens, les nouvelles formes d'action culturelle, les pratiques sociales en France et en Espagne dans le spectacle vivant, l'implication du monde économique.

Nouveau site pour le festival Furia.

Le Furia Sound Festival aura lieu les 11 et 12 juin au Bois des Ébouleurs à Franconville (Val-d'Oise). Annulé en 2010, suite au retrait financier de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, il a trouvé un soutien de la part de la ville de Franconville qui finance la manifestation à hauteur de 100 000 euros et met à sa disposition cet espace en plein air. Pony Pony Run Run, Yann Tiersen ou encore Apocalyptica sont programmés.

L'Ensatt à Villeneuve-Avignon.

Pour son 70^e anniversaire, les élèves de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (Ensatt) joueront à Villeneuve-lès-Avignon du 13 au 26 juillet *Lyon Kaboul Thèbes, aller-retour*, sous la direction d'Évelyne Didi et Matthias Langhoff. Ils interpréteront *Cédipe et Neige*, et les artistes du Théâtre Aftaab, formés à Kaboul par Ariane Mnouchkine et accueillis comme étudiants à l'Ensatt, rejoueront *Cédipe* dans leur langue. La pièce sera donnée du 30 juin au 8 juillet à l'Ensatt et en octobre à La Renaissance Oullins (69).

Théâtre itinérant : escale en Belgique.

Les Rencontres des théâtres itinérants, projet commun de dix compagnies itinérantes, de Belgique et de France se tiendront à Ath (Belgique) du 1^{er} au 3 juin. Les deux premiers jours, des spectacles



Chapiteau Pile ou Versa

seront donnés dans le cadre du festival « Sortilèges, Rue & Vous ! ». Le 3 juin sera une journée professionnelle organisée par le CITI (Centre international pour les théâtres itinérants), Culture et Démocratie et Arts Nomades sur le thème « Itinérance, un nouveau souffle dans la diffusion. Infusion et nouveaux territoires ».

Rhône-Alpes : appel à candidatures.

L'agence Nacre en Rhône-Alpes appelle à candidatures pour l'Atelier 26, Pôle d'accompagnement et de coopération de l'entrepreneuriat artistique et culturel. Une mise à disposition de locaux équipés à prix coûtant est proposée. Les équipes artistiques bénéficieront d'un accompagnement gratuit de l'Atelier 26 en échange d'un travail en dialogue avec les autres structures accompagnées, et d'une participation aux groupes de travail de la Nacre. atelier26@la-nacre.org

Tous à l'opéra : 80 000 visiteurs.

La manifestation Tous à l'Opéra qui s'est déroulée les 7 et 8 mai avec la participation de 29 opéras a rassemblé quelque 80 000 visiteurs, selon son organisateur, la Réunion des opéras de France (ROF), présidée par Laurent Hénart. 105 opéras participaient à cette opération en Europe.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA JEUNESSE

Les projets ruraux laissés pour compte

La Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) dénonce le peu d'intérêt accordé aux initiatives développées en milieu rural au vu des résultats de l'appel à projets du secrétariat d'État à la Jeunesse «Favoriser le parcours des jeunes vers l'autonomie par les pratiques culturelles et artistiques». Six dossiers ont été retenus sur plus de 200 candidatures déposées selon la FNFR. Ils concernent l'Île-de-France, le Grand Toulouse et les Rencontres d'Arles. Publié en juillet 2010, l'appel à projets insistait pourtant sur les expérimentations concernant les jeunes vivant en milieu rural. «Nous avons l'impression d'avoir été instrumentalisés, lâche Jean-Damien Terreaux, responsable Culture et territoire à la Fédération nationale des aînés ruraux. Aucune preuve ne nous a été donnée d'un intérêt pour les jeunes en milieu rural. Trois associations de notre réseau avaient déposé un projet. Les réponses négatives reçues sont incohérentes.» Officiellement, ces projets ont été refusés en raison de leur coût. «Ceux qui ont été retenus nécessitent un budget plus élevé», relève Jean-Damien Terreaux. Le montant dévolu au programme pose également question à la FNFR. L'appel à projets, prévu dans le cadre du Fonds d'expérimentation jeunesse, annonçait une enveloppe de crédits maximum de 2,5 millions d'euros, dont 2 millions financés par la Fondation Total. La FNFR assure que seuls 800 000 € ont été consacrés aux projets sélectionnés. Joint par *La Lettre du Spectacle*, le secrétariat d'État à la Jeunesse et la Fondation Total n'ont pas souhaité s'exprimer. ● T. L. R.

Un nouveau théâtre à Rambouillet.

La Ville de Rambouillet a retenu le projet du Studio Milou Architecture pour son futur lieu de diffusion de spectacles qui remplacera le théâtre du Nickel. Le bâtiment hébergera une salle de 550 places assises (900 en assis/debout), un auditorium de 150 places, un espace

El Mediator, à Perpignan, quitte ses fonctions fin mai. Il assure se séparer d'un commun accord avec la direction du nouveau Théâtre de l'Archipel dont il était devenu l'un des codirecteurs, mais son départ marque bien une divergence de vue sur l'évolution de la gouvernance de ce lieu. Établissement public de coopération culturelle principale sous tutelle municipale, l'Archipel a réuni plusieurs scènes locales, associant leurs dirigeants respectifs dans sa direction. Cette volonté affichée de fédéralisme n'a pas tenu. Ce départ arrive un an après la mise à l'écart de Marie-Pierre Baux, du festival les Estivales. Maurice Lidou dirigeait El Mediator depuis 14 ans.

Ifcic : activité en hausse. Le bilan 2010 de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (Ifcic) est à nouveau en forte hausse. Le montant des garanties et avances accordées par ce

fonds a progressé de 22% après avoir connu une hausse de 28% en 2009. En 2010, l'Ifcic a garanti 545 millions d'euros de nouveaux crédits. Le cinéma y occupe une large part, mais en 2010, l'Ifcic a aussi lancé un fonds de garantie dédié au théâtre privé. Il facilite, grâce à un taux de garantie majoré, la transmission des théâtres privés.

Languedoc-Roussillon : étude sur les musiques actuelles.

Une étude sur les musiques actuelles est en cours jusqu'à mi-septembre en Languedoc-Roussillon, portée par l'Association des producteurs et éditeurs de musiques en Languedoc-Roussillon (APEMLR). Le cabinet SYLK de Lyon (Pascal Chevereau et Franck-Olivier Schmitt) en assure la maîtrise d'œuvre. Le questionnaire est disponible à l'adresse www.apem-lr.com

Fédurok : le nouveau bureau.

L'assemblée générale de la Fédurok a élu un conseil d'administration de quinze membres dont le bureau est composé de : Sébastien Cornu (La Gare, Coustellet), président ; Rachel Cordier (Le Confort Moderne, Poitiers), vice-présidente ;

Frédéric Robbe (L'Astrolabe, Orléans), vice-président ; Thierry Ménager (L'Antipode, Rennes), trésorier ; Laetitia Croze (L'Ara, Roubaix), trésorière adjointe ; Boris Colin (Le Grand Mix, Tourcoing), secrétaire ; Olivier Galan (Le File 7, Magny-le-Hongre), secrétaire adjoint.

Danse d'ailleurs : le bilan. Le festival Danse d'ailleurs, organisé par le centre chorégraphique national de Caen-Basse-Normandie a reçu 2 250 spectateurs, (75% de taux d'occupation), du 26 mars au 2 avril. Cette sixième édition accueillait 15 compagnies venues de 12 pays et était tournée vers la création contemporaine d'Afrique et d'Asie.

Une salle au Touquet.

Pour son projet de salle de concert, la Ville du Touquet (62) va choisir entre l'aménagement du Palais de l'Europe et la création d'une nouvelle salle attenante ou sur un nouveau site. Ces deux derniers projets coûteraient 16 et 20 millions d'euros. Le Palais de l'Europe est un espace de congrès dont l'exploitation est pour le moment déficitaire de 400 000 euros.

CIRQUE

CNAC : le livre des 25 ans

Publié à l'occasion des vingt-cinq ans du Centre national des arts du cirque (CNAC) de Châlons-en-Champagne, *Cirque à l'œuvre* revient sur l'histoire de l'établissement. Pour Gwénola David, coordinatrice de l'ouvrage et directrice adjointe du CNAC, son ouverture en 1985 provoque une «rupture» dans l'apprentissage des arts du cirque, permettant au «schéma pédagogique (de s'émanciper) de la filiation circassienne encore dominée par la tradition». La parole laissée aux anciens élèves et collaborateurs, artistes, philosophes ou historiens, témoigne de cette approche nouvelle de l'apprentissage et de la création. Fin avril, la parution de l'ouvrage s'accompagnait d'une manifestation au CNAC, alliant rencontres professionnelles et manifestations grand public. Une exposition se poursuit jusqu'au 15 août au musée des Beaux-Arts de Châlons-en-Champagne, présentant notamment la pédagogie, les approches esthétiques et la dimension internationale du CNAC. Fin 2011, une création est prévue avec la ville jumelée de Bobo-Dioulasso, au Burkina-Faso, où une école de cirque est en projet. ●



d'accueil, bar et salle d'exposition. Ce projet répond aux exigences de performance énergétiques et acoustiques de l'agenda 21 de Rambouillet. L'ouverture est prévue pour l'automne 2014. Le lieu sera en gestion municipale. Le budget prévisionnel des travaux est de 9 M€.

El Mediator : départ du directeur. Maurice Lidou, directeur de la scène de musiques actuelles



MUSIQUES ACTUELLES

Angoulême : la Nef tangué

Gilles Défossé, président de l'association Dingo qui gère la scène de musiques actuelles la Nef, à Angoulême (16), a démissionné sur «un constat d'échec». L'agglomération du Grand Angoulême envisage de créer une société publique locale (SPL) pour chapeauter la Nef et le parc des expositions Carat (lire *La Lettre* du 18 mars 2011). Le nouveau président de Dingo, David Pougnaud, explique : «*Une structure culturelle ne se gère pas comme un établissement commercial tel que Carat. La direction de la Nef doit se sentir soutenue et libre, une SPL n'est pas un gage suffisant. Et ce qu'apporte la Nef n'est pas uniquement chiffrable de façon comptable.*» Cependant, la réflexion sur le futur mode de gestion de la SMAC se poursuit. Dingo a vu prolonger de neuf mois sa délégation de service public (DSP), jusqu'en avril 2012, et le dialogue est rétabli avec la mairie, où la SPL n'est plus le seul mode de gestion à l'étude. L'adjoint à la culture a participé aux deux derniers conseils d'administration de l'association. Celle-ci envisageait un rapprochement avec West Rock, autre SMAC du département. Le statut de SPL a été créé en mai 2010 pour permettre aux collectivités locales (deux minimum dans le capital) des activités d'aménagement ou de gestion, tout en évitant la mise en concurrence et un appel d'offres, alors que ses salariés sont sous statut privé. ● N. D.

Collectif de festivals rhônealpins.

Une vingtaine de festivals se sont réunis en un Collectif des festivals de musiques en Rhône-Alpes, autour des valeurs du développement durable. Porté par le réseau Tagada Tsoin Tsoin (antenne régionale du Printemps de Bourges), le Collectif a entamé des actions de mutualisation en matière de communication, puis de gestion de toilettes sèches. Il devrait ensuite partager du matériel et mettre en place un dialogue avec les pouvoirs publics.

La Défense : salle de concert.

Le permis de construire des deux tours de 323 mètres de hauteur du promoteur russe Hermitage est en cours d'instruction. Malgré les déboires financiers du groupe Mirax, dont Hermitage est une filiale, les travaux devraient débuter avant la fin de l'année, dans le quartier de la Défense (92). Le projet Hermitage Plaza comprendra une salle de concerts de 1 300 places en sous-sol, 40 000 m² de bureaux, 35 000 m² de commerces, 540 logements de luxe et un hôtel cinq étoiles.

Auteurs mexicains à Lyon.

Un nouveau festival, Hecho en México, se tient à Lyon jusqu'au 9 juin. Il est produit par le collectif l'Organisation. Dix textes d'auteurs mexicains ont été choisis pour une mise en espace par des metteurs en scène lyonnais. Sept lieux sont partenaires, dont le Nouveau Théâtre du 8^e et le Théâtre de l'Élysée. Le festival est soutenu par la Ville et l'Institut français. Malgré l'annulation de l'Année du Mexique en France, la programmation a été maintenue, «*mais certains auteurs ne pourront être présents*», précise Olivier Mouginot, coordinateur artistique.

CNV : l'aide aux festival a repris.

Les aides du CNV aux festivals de musiques actuelles avaient enregistré un repli en 2009. Le bilan d'activité 2010 de l'établissement public montre qu'elles ont remonté en 2010, aussitôt que les critères, resserrés en 2009, ont été assouplis. 150 dossiers ont été instruits (109 en 2009). 105 dossiers ont été aidés pour un montant moyen de 10 381 euros.

Scènes musicales.

Les aides du CNV à l'activité des salles de spectacle affichent une hausse sensible au bilan de l'année 2010. Le cap des 200 dossiers instruits a été franchi (177 en 2009). Le champ des demandeurs s'est élargi, depuis les petits clubs jusqu'aux grandes scènes. Cette forte demande se traduit par une augmentation des aides à la préproduction : 48 dossiers retenus pour un montant moyen de 5 345 € (+32%).

Île de Ré : le jury de Passe-portes.

Le jeune festival de théâtre de l'île de Ré, Passe-portes, dirigé par Catherine Swagemakers se tient du 9 au 13 juin et annonce à nouveau une belle brochette de personnalités



D. R.

pour la composition de son jury : les réalisateurs Claude Pinoteau et Patrick Chesnais, les artistes Serge Avedikian, Ilaria Borrelli, Danielle Gain, Élodie Navarre, Jean-Pierre Marielle, mais aussi des directeurs de structures : Bernard Fleury (Le Maillon de Strasbourg), Corinne Jutard (association Beaumarchais), Marc Sussi (Jeune Théâtre national), Didier Thibaut (La Rose des Vents à Villeneuve-d'Ascq). Une quinzaine de spectacles sont programmés dont six maquettes de jeunes compagnies en compétition.

Appel à projets pour les enfants.

La Fondation de France lance un appel à projets de création artistique destinés à des enfants de 6 à 16 ans, mettant en œuvre une démarche pédagogique qui associe l'enfant à toutes les étapes de la création. La fondation donne en exemple de projet soutenu la création d'un opéra en partenariat avec une école de musique en zone rurale. www.fondationdefrance.org

Booking sur le Net.

Le site Livebooking se présente comme une solution Web pour la programmation de concerts, permettant un booking en ligne. Il met en relation artistes – à priori sans tourneur – et programmeurs, en proposant à ces derniers de lancer des «appels d'offres» selon leurs attentes. Lancé par Fanny Pastre, ex-tour manager, le site espère atteindre sa vitesse de croisière d'ici fin 2011.

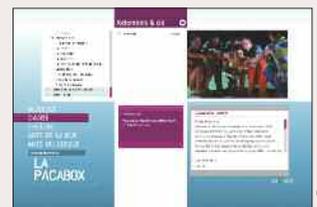
Archives Dupuy à la BNF.

La Bibliothèque nationale de France va se voir confier les archives des chorégraphes Française et Dominique Dupuy. Ces documents, maquettes de décors et costumes, photos, programmes, affiches, articles de presse et enregistrements audio et vidéo concernent leur compagnie, les Ballets modernes de Paris (1955-1978), le Festival des Baux-de-Provence (1962-1969), et «Les journées de la danse».

UN SITE À LA LOUPE

Pacabox.com

L'Arcade, agence du spectacle vivant de Provence-Alpes-Côte d'Azur, vient de lancer la première campagne promotionnelle pour la plateforme Pacabox. Ce site répertorie quelque 300 artistes, compagnies ou groupes de la région. Ont été sélectionnés d'abord ceux soutenus par la DRAC ou la Région, puis ceux



D. R.

ayant une capacité à s'exporter. Les artistes ou compagnies disposent d'un espace qu'ils peuvent alimenter eux-mêmes en textes, sons et images. Pacabox a été développée en interne.

FINANCEMENTS

Les aides aux textes dramatiques

La Commission nationale de l'aide à la création de textes dramatiques du Centre national du théâtre, a examiné 281 textes. Les lauréats : ■ **Textes dramatiques** : *Hymen*, de Lucie Depauw ; *Invisibles*, de Nasser Djemai ; *T.I.N.A. - There is no alternative*, de Simon Grangeat ; *La Nuit d'Althusser*, de Simon Jallade ; *Air Europa*, de Vincent Klint ; *Erwin Motor/Dévotion*, de Magali Mougel ; *Tout doit disparaître*, de Éric Pessan ; *Oh it is like home*, de Sasha Rau ; *Sous contrôle*, de Frédéric Sonntag ; *L'Enfant - drame rural*, de Carole Thibaut ; *Choco Bé*, de Laura Tirandaz. ■ **Traductions** : *Ylajali*, de Jon Fosse, traduction de Camilla Bouchet et Gabriel Dufay ; *Une maison en or*, de Gregory S. Moss, traduction de Grégoire Courtois ; *Les Accapareurs*, de Philipp Löhle, traduction de Ruth Orthmann. ■ **Dramaturgies plurielles** : *Du fond des gorges*, de Pierre Meunier ; *Le Vieil Homme de la montagne*, de Patrick Sims. ■ **Encouragements** : Ingrid Boymond pour *Chemin de sel*, Laurent Cazanave pour *Quatre saisons* ; Simon Falguières pour *La Marche des enfants* ; Julien Gaillard pour *Transits/Lacunes*.

SUR VOS AGENDAS

NOISY-LE-SEC

LE 21 MAI

Les arts de la rue dans le spectacle vivant

Par la Cie Oposito.
01 48 02 80 96.

JANZÉ

LE 27 MAI

Les pratiques amateurs dans la politique culturelle du territoire

Par Spectacle vivant en Bretagne et Arts vivants en Ille-et-Vilaine.
sebastien.desloges@arvivan.org

PAYS DE REDON

LES 30 ET 31 MAI

Culture et développement territorial : osons l'innovation et la solidarité

Par l'Ufisc et les Articulteurs
www.ufisc.org/actucolloque_redon.html

LYON

DU 1^{ER} AU 4 JUIN

Labo européen des festivals

Par les Nuits sonores.
www.nuits-sonores.com

ATH (BELGIQUE)

DU 1^{ER} AU 3 JUIN

Rencontres des théâtres itinérants

Par le CITI. <http://theatres.itinerants.over-blog.org/>

SAINT-ÉTIENNE

LE 7 JUIN

La place des compagnies d'enfants dans la création

Par les Ballets contemporains de Saint-Étienne.
www.balletscontemporains.com

LILLE

LES 9 ET 10 JUIN

Quelle place pour l'artiste et la création artistique dans la société contemporaine ?

Par Latitudes contemporaines.
www.latitudescontemporaines.com

BLANQUEFORT

LES 9 ET 10 JUIN

Journées professionnelles du festival Échappée belle

Le Carré-Les Colonnes et l'OARA.
<http://echappeebelle.lecarre-lescolonnes.fr>

TALLINN (ESTONIE)

DU 9 AU 12 JUIN

Acteurs culturels de la Baltique : de la coopération transrégionale à la diffusion européenne

Par l'Association des villes et régions de la grande Europe pour la culture.
tallinn2011@lesrencontres.eu

Développement Durable et Démarche Environnementale dans le Spectacle Vivant

REDITEC À LILLE LE 20 JUIN, GARE ST SAUVEUR

L'Association REDITEC réunit plus de 200 responsables techniques du spectacle. Tous les 2 ans, REDITEC organise une rencontre nationale sur une thématique, ouverte à l'ensemble de ses adhérents et à tous les acteurs du spectacle vivant.

Pour son édition 2011, REDITEC a choisi de s'interroger sur les enjeux du Développement Durable sur nos métiers et dans nos relations avec nos partenaires artistiques, techniques, institutionnels.

L'objectif Envisager les possibilités d'actions concrètes, mettre en perspective aussi ce que nous réalisons déjà dans nos lieux, nos festivals, nos compagnies, dans le sens de la prise en compte de l'environnement dans nos pratiques.

L'ambition Poser les bases d'une Charte Environnementale pour les adhérents de REDITEC

Une 3^e Rencontre innovante

REDITEC a choisi de faire une rencontre ouverte et participative :

9h-13h Présentation des enjeux et de projets en cours ou réalisés par une société spécialisée dans le Développement Durable

13h Déjeuner convivial sur la terrasse du site de la Gare St Sauveur de Lille, nouveau lieu culturel innovant de la ville de Lille

14h-17h Ateliers ayant vocation à ce que tous les participants puissent s'exprimer

Rencontres ouvertes à tous les acteurs du spectacle vivant.

Accès gratuit sur réservation

Contact et infos : secretaire@reditec.fr - www.reditec.fr



Ville de Lille



RÉSULTAT DE MARCHÉ

Département de publication : 60

Annonce No 11-101515

• **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : cté d'agglomération du Beauvaisis.

Correspondant : Mme La Présidente, 48 rue desgroux, 60000 Beauvais.

• **Références de l'avis d'appel public à la concurrence** :

mis en ligne sur Internet le 14/01/2011 jusqu'au 11/02/2011.

Objet du marché : mission de programmiste et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un théâtre à Beauvais.

• **Critères d'attribution retenus** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

- valeur financière de l'offre ;

- valeur technique de l'offre.

• **Type de procédure** : procédure adaptée.

• **Nom du titulaire / organisme** :

AUBRY ET GUIQUET, 13 rue de Mont Louis, 75011 Paris.

• **Tranche(s) conditionnelle(s)** : 11250.

• **Tranche ferme** : 19500.

Date d'attribution du marché : 12 avril 2011.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mai 2011.



Pau Porte des Pyrénées

SECTION I : AUTORITÉ DÉLÉGANTE

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Ville de Pau Direction du conseil juridique et de la gestion du patrimoine - hôtel de Ville - place Royale - B.P. 1508 - F-64036 Pau. Tél. 05 59 27 85 80 – poste 7579 - Fax 05 59 83 71 11.

I.2) NATURE DE L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE :
collectivité territoriale

SECTION II : OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé de la délégation :

Délégation de service public pour l'exploitation du Zénith de Pau par voie de contrat d'affermage

II.1.2) Texte en application duquel la convention est conclue et lieu d'exécution :

contrat d'affermage sous forme de délégation de service public passée en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales
Catégories de services n°26

Lieu principal de prestation : allée Suzanne Bacarisse 64000 PAU
Code NUTS FR615.

II.1.3) Objet de la délégation :

Le contrat porte sur l'exploitation de la salle de spectacles du Zénith de Pau, équipement à capacité modulaire ayant reçu un traitement acoustique, aux risques et périls du délégataire. Il dispose d'une emprise au sol de 90 x 90 avec une enveloppe extérieure de 68m x 68m avec hauteur sous poutre de 13m90. La durée du contrat d'affermage sera de 7 ans à compter du 1^{er} avril 2012.

La capacité de la salle est modulable de 650 à 4 500 places assises maximum, et jusqu'à 7 000 places en configuration assis/debout. Le bâtiment accueille un espace restauration. L'exploitation comprend :

- la mise à disposition des équipements ;
- l'entretien des installations et leur renouvellement dans les conditions prévues par le contrat ;
- l'exploitation de la salle de spectacles conformément au cahier des charges des salles de grande capacité intervenue entre la Ville de PAU et le Ministère de la Culture, le 7 février 1990 ;
- la gestion financière de l'établissement, sa direction, la responsabilité des relations avec les utilisateurs
- le programme des manifestations (promotion de spectacles, diffusion des créations artistiques locales, mise en oeuvre de tous moyens propres à assurer le rayonnement du territoire à travers la salle de spectacles, etc) ;
- la promotion de la salle de spectacles ;
- la promotion du label zénith ;

Les dispositions des articles L.1224-1 et suivants du code du travail relatives à la reprise du personnel seront applicables. Les candidats seront invités à proposer le montant de redevance annuelle qu'ils verseront à la commune, composée d'une part fixe dont le montant ne pourra être inférieur à 100.000 €/an, et d'une part variable indexée sur le résultat et le chiffre d'affaires.

II.1.4) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 92320000

II.1.5) Marché couvert par l'accord cadre sur les marchés publics (AMP) : oui

II.1.6) Division en lots : non

II.1.7) Des variantes seront prises en considération : oui

II.2) DUREE DE LA DÉLÉGATION :
7 ans à compter du 1^{er} avril 2012

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement n'est exigé de la part des candidats. L'exploitant attributaire du contrat devra verser dans la caisse du comptable de la collectivité une caution de 10 000 €.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement :
La rémunération du délégataire sera substantiellement liée

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
EXPLOITATION DU ZÉNITH DE PAU PAR VOIE DE CONTRAT D'AFFERMAGE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

aux résultats de l'exploitation du service
III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du contrat :

La commune ne souhaite pas imposer de forme particulière de groupement aux candidats.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- une lettre de candidature ou le formulaire DC1,
- le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou le formulaire DC2,
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, ou le formulaire DC1, pour justifier :
a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par le code pénal : articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail
d) ne pas être en état de liquidation judiciaire, en faillite personnelle ou en redressement judiciaire

e) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212-5 et L.5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
f) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R. 3243-1 du code du travail
g) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R.3243-1 du code du travail

III.2.2) Capacité économique et financière :

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement ;
- l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K-Bis) datant de moins de trois mois ou document similaire pour les candidats étrangers ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ou formulaire NOT12 prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2010, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997 et de l'arrêté modifié du 31 janvier 2003.

• les statuts de la personne morale pour les candidats exerçant en société, ou les projets de statuts signés par tous les associés pour les sociétés en cours de constitution,
• une plaquette de présentation du candidat (et le cas échéant du groupe auquel il appartient), mentionnant notamment ses activités, sa forme juridique, ses dirigeants, son actionariat, ses participations, ses moyens humains et matériels, son chiffre d'affaires, le bilan, le compte de résultats et les annexes des trois derniers exercices (consolidés le cas échéant).

III.2.3) Capacité technique :

- les références du candidat en matière d'exploitation et de gestion d'équipements similaires au cours des 3 dernières années ;
- une note relative au savoir-faire du candidat en matière d'exploitation de salles de spectacles ou d'équipements similaires. En cas de groupement, chacun des membres du groupement devra fournir les pièces mentionnées aux points ci-dessus.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES
jeudi 30 juin 2011 – 12:00

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
• qualité de la programmation et de l'accueil des usagers ;
• conditions économiques et financières ;

• niveau d'entretien et propositions d'aménagement des locaux.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) AUTRES INFORMATIONS :

a) Les dossiers contenant les candidatures seront adressés à l'adresse suivante par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception postale,
Ville de PAU - Hôtel de Ville

Direction du conseil juridique et de la gestion du patrimoine
Place Royale - BP 1508
64036 PAU cedex

Ou remis contre récépissé à la même adresse,
Direction du conseil juridique et de la gestion du patrimoine,
1er étage – porte 115 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Ils seront revêtus de la mention suivante :

« Exploitation du Zénith de Pau par voie d'affermage – NE PAS OUVRIR »

La remise des plis par télécopie ou par voie électronique, n'est pas autorisée.

Les candidatures sont rédigées en français. Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Les plis parvenus ou remis postérieurement à la date indiquée dans le présent avis seront rejetés et retournés à leur auteur sans avoir été ouverts.

b) Les candidatures seront appréciées au regard des garanties professionnelles et financières des candidats, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

c) Les candidats pourront demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et eux. Dans ce cas, ils doivent justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et produire à cette fin les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui leur sont exigés par la commune.

Si le candidat est établi à l'étranger, il produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

d) Les candidats inscrits sur la liste de ceux admis à présenter une offre recevront le document définissant les caractéristiques qualitatives et quantitatives à mettre en oeuvre, qui indiquera également les modalités et la date limite de remises des offres. Après la sélection des candidatures, les candidats individuels ou groupements de candidats ne seront pas autorisés à se regrouper pour présenter une offre commune.

V.2) PROCÉDURES DE RECOURS

V.2.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Pau, 50 cours Lyautey B.P. 543, F-64010 Pau. Tél. : 05 59 84 94 40. Fax 05 59 02 49 93.

V.2.2) Introduction des recours :

Avant la signature du contrat, les actes détachables du contrat peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article R.421-1 du code de justice administrative. Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant, chaque recours peut être assorti d'un référé suspension introduit selon les conditions de l'article L.521-1 du même code.

Les référés pré-contractuels peuvent être introduits contre la procédure initiée par la collectivité dans les conditions de l'article L.551-1, jusqu'à la signature du contrat.

Le contrat signé pourra également faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative.

V.3) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 5 mai 2011



A Guyancourt, ville de 29 130 habitants, au centre de St Quentin en Yvelines, **communauté d'agglomération à fort potentiel économique**, au cœur d'un quartier d'entreprises, la Batterie, équipement municipal consacré aux musiques, est située dans une ancienne redoute militaire et comporte une salle de concerts de 600 places, trois studios de répétition et une école de musique de 450 élèves. D'une surface totale de près de 4000 m², la Batterie est proche de la gare SNCF et de l'université de Saint Quentin en Yvelines.

APPEL À CANDIDATURE POUR L'EXPLOITATION DE L'ESPACE DE BAR, RESTAURATION ET CAFÉ CONCERT DU PÔLE MUSIQUES « LA BATTERIE » à GUYANCOURT

PROFIL CULTURE

IDENTIFICATION

Nom de l'organisme : Commune de GUYANCOURT
Représentant : François DELIGNE, maire
Adresse : Mairie 14, rue Ambroise Croizat BP 32, 78041 Guyancourt Cedex

OBJET

Exploitation de l'espace bar, restaurant et café-concert (surface 270 m²)
Lieu existant depuis trois ans. Licence IV
Formule restaurant le midi (90 couverts en moyenne)
Formule bar, café-concert l'après-midi et le soir avec espace scénique équipé
Accueil techniciens et artistes lors des concerts dans la salle de concerts
Près de 50 concerts et 10 000 spectateurs saison 2010-2011

CARACTÉRISTIQUES

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal
Durée envisagée : 3 à 5 ans renouvelable

CONDITIONS DE PARTICIPATION - JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

Il est impératif de retirer un dossier de consultation et d'adresser une proposition avant la date limite de candidature.
Les candidats devront fournir un dossier complet comprenant les pièces listées au règlement de la consultation.
Une visite des lieux est obligatoire

CHOIX DE L'EXPLOITANT

S'agissant d'une occupation temporaire du domaine public communal, le choix de l'occupant sera effectué librement par la commune. Dans une première phase, après l'analyse des dossiers de candidature, un nombre limité de candidats sera autorisé à poursuivre la négociation. Dans une seconde phase, le choix sera fait à l'issue des entretiens et des visites sur le site. Toutefois, les critères principaux de choix sont les suivants : adéquation avec le projet artistique du lieu, qualité et variété des produits ; tarifs proposés ; Qualifications et références du candidat.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 20 juin 2011

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LE DOSSIER DE CONSULTATION EST À DEMANDER

Ville de Guyancourt, service marchés publics, 14, rue Ambroise Croizat BP 32, 78041 Guyancourt Cedex,
Tél. : 01-30-48-34-36, télécopieur : 01-30-48-33-49,
Courriel : marches.publics@ville-guyancourt.fr

Arcadi, établissement public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'image en Île-de-France créé à l'initiative de la Région Île-de-France en partenariat avec l'État (Direction régionale des affaires culturelles)

RECRUTE SON ADMINISTRATEUR(RICE) CHARGÉ(E) DE LA COORDINATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Contrat à durée indéterminé ou détachement (fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales)
- Définition du poste disponible sur le site d'Arcadi (www.arcadi.fr) et de ProfilCulture (www.profilculture.com)

Adresser lettre de motivation, CV et photo sous la référence ADM / ARCADJ avant le 28 mai 2011 de préférence par courriel a arcadi@profilculture.com, ou par courrier a Profil Culture Conseil (46, rue Albert Thomas – 75010 Paris)



51, rue du faubourg Saint-Denis
CS 10106
75 468 Paris Cedex 10
Tél. 01 55 79 00 00
www.arcadi.fr

Les saisons du domaine d'O ADMINISTRATEUR H/F



CDI, filière administration/production, groupe 2 convention Syndeac - Temps plein

L'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial) du domaine d'O a été créé en juillet 2009 par le Conseil général de l'Hérault. Il a pour missions d'assurer la gestion de l'ensemble des activités culturelles se déroulant à l'année sur le domaine d'O, à Montpellier.

Missions du poste : Sous la responsabilité du directeur, il/elle sera chargé/e de la gestion administrative, sociale, juridique et financière de l'EPIC du domaine d'O et de ses projets artistiques.

A ce titre, il /elle remplit les missions suivantes : • **Gestion comptable, budgétaire, financière et fiscale** : élaboration et suivi des budgets, des tableaux de bord. Suivi du travail de la comptabilité, relations avec la direction des finances du Conseil général et la Paierie départementale. Validation des procédures d'achats et des marchés publics. Suivi de la billetterie. Recherche de financements complémentaires • **Gestion des ressources humaines** : contrôle du suivi administratif des salariés permanents, intermittents et vacataires (contrats de travail, organisation du travail, formations, recrutement, entretiens, politique salariale, fiches de poste, paies...). Suivi des institutions représentatives du personnel • **Gestion administrative de la production** : négociations financières, établissement et suivi des contrats de cession, coproductions et coréalisation, des conventions de partenariats et de résidences • **Gestion administrative et juridique** : préparation et suivi des Conseils d'Administration, veille quant au bon fonctionnement des instances institutionnelles de l'EPIC. Participation à la rédaction des rapports d'activité, établissement d'indicateurs. Veille sociale, fiscale et juridique. Coordination de l'équipe administrative. Suivi administratif des réseaux européens • Coordination administrative des activités des six festivals accueillis pendant la période estivale.

Description du profil recherché : Formation supérieure en gestion administrative, financière, sociale et juridique • Expérience professionnelle dans un poste similaire dans le secteur artistique et culturel • Sensibilité au projet culturel • Grande capacité d'organisation et de travail en équipe, rigueur professionnelle • Qualités managériales et relationnelles • Bonne maîtrise de l'outil informatique (environnement PC, open office) • Maîtrise de l'anglais • Connaissance du réseau professionnel local et national, européen.

Autres informations sur le poste :

Date de prise de fonction: 15 juillet 2011 • **Rémunération** : selon profil • Contraintes horaires du poste : disponibilité horaire, activité se déroulant souvent en soirée ou week-end • Déplacements fréquents hors du domaine d'O.

contact pour candidatures: nahbabach@domaine-do-34.eu

PROFIL CULTURE

ODEON

 Direction Olivier Py **THEATRE DE L'EUROPE**

L'Odéon - Théâtre de l'Europe

(deux sites, Odéon 6e et Ateliers Berthier 17e, Paris)

recherche dans le cadre d'un **contrat à durée indéterminée**.

Directeur(trice) des Ressources Humaines

Description du poste :

Le (la) Directeur(trice) des Ressources Humaines de l'Odéon - Théâtre de l'Europe est amené(e) à intervenir dans tout domaine relatif aux ressources humaines de l'établissement, qu'il relève des relations individuelles ou collectives de travail.

Il (Elle) est responsable, en liaison avec l'Administrateur : Du suivi des emplois et de la gestion individuelle des carrières des salariés permanents (recrutement, évolution de carrière, accès à la formation) • De la préparation de la négociation annuelle obligatoire, du suivi de la mise en œuvre des dispositions conventionnelles applicables au sein du Théâtre et de l'élaboration des projets d'accords d'entreprise • De la préparation et de la participation aux instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT) et de l'organisation des élections professionnelles • De l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de formation (en liaison avec son adjointe spécifiquement chargée de ce dossier) • Du suivi effectif des budgets de personnel.

Il (Elle) encadre une équipe de deux collaborateurs.

Profil :

- Formation Bac +5 en Droit Social et/ou Ressources Humaines
- Expérience de 5 ans minimum dans des fonctions similaires
- Intérêt pour le secteur culturel

Qualités personnelles :

Pragmatique et organisé(e), vous avez de réelles aptitudes rédactionnelles ainsi que relationnelles, et la capacité à établir un dialogue permanent avec la hiérarchie, les salariés et les organisations représentatives.

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à adresser à l'adresse suivante :
drh-recrutement@theatre-odeon.fr

Responsable du service des Relations avec le Public (h/f)

Description du poste :

Placé(e) sous l'autorité du Secrétaire Général, le (la) titulaire du poste encadre, avec son adjointe, le service des relations avec le public.

Sa mission est de : Développer et diversifier le public de l'Odéon - Théâtre de l'Europe et d'assurer la qualité et la pérennité de ses liens avec le théâtre • Développer la politique d'abonnement • Mettre en œuvre tous les moyens visant à l'optimisation du taux de fréquentation des spectacles et autres manifestations présentés à l'Odéon - Théâtre de l'Europe • Veiller au respect des objectifs de recette.

Il (Elle) participe à l'élaboration de la politique tarifaire

Il (Elle) propose à la Direction du théâtre toutes les actions pouvant permettre de rejoindre ces objectifs à court, moyen et long terme.

Il (Elle) est tout particulièrement responsable : De l'animation et de l'encadrement de l'équipe en charge de la prospection et de la gestion de tous les publics • De l'élaboration des plans de promotion par spectacle et de la supervision de leur application • De la négociation des partenariats institutionnels et du suivi de leur réalisation, ainsi que de la supervision des partenariats entreprises, universitaires et secondaires • De la rédaction et de la supervision des supports rédactionnels nécessaires au service (courriers, lettre électronique...) • De l'évaluation des actions et la rédaction des bilans par spectacle et par saison • De l'interface avec le service billetterie et gestion des salles • De la gestion des plannings de travail et des vacances de l'équipe • De l'élaboration et du suivi des budgets (envois, suivi horaires de l'activité du service, actions pédagogiques...).

Profil souhaité :

Expérience confirmée en matière de gestion et encadrement/animation d'équipe : Solide expérience en matière de gestion des publics, analyse, billetterie, de préférence dans le domaine du spectacle vivant • Très bon relationnel • Très motivé(e) et disponible • Permis B souhaité.

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à adresser à l'adresse suivante :
rpp-recrutement@theatre-odeon.fr

Postes à pourvoir en septembre 2011

RECHERCHES CULTURE

Les Gémeaux

Le Théâtre «Les Gémeaux» Scène Nationale/Sceaux

recherche

Un/une Attaché(e) à l'Accueil

CDD du 1^{er} septembre 2011 à juillet 2012
(127h/mois. Possibilité d'évolution en CDI)

Profil du poste :

- Responsable accueil du public
- Réception téléphonique
- Gestion billetterie informatique

Le (la) candidat(e) doit posséder :

Une bonne maîtrise de l'outil informatique et du logiciel de billetterie Rodrigue Open

Merci d'adresser votre candidature
(lettre de motivation et CV détaillé)
exclusivement par courrier à :

Françoise LETELLIER
Directeur
Les Gémeaux/Scène Nationale
49, avenue Georges Clémenceau
92330 Sceaux

Scène Nationale
Direction :
Françoise Letellier
49, avenue Georges
Clémenceau
92330 SCEAUX
Tél : 01 46 62 05 64
Fax : 01 46 61 54 51
Subventionné par
le Commissariat
d'Agglomération
des Hauts-de-Seine,
le Conseil Général
des Hauts-de-Seine,
le Ministère
de la Culture et
de la Communication

NOUVEAU THÉÂTRE D'ANGERS

NTA

 Centre dramatique national Pays de la Loire
direction Frédéric Béliet-Garcia

Le Nouveau Théâtre d'Angers, centre dramatique national des Pays de la Loire

recrute un(e)

Chargé(e) de relations avec le public

Missions : Sous l'autorité du Directeur, au sein d'un service de relations publiques de trois personnes

- entretenir, animer et élargir le réseau des structures partenaires du NTA, notamment en direction des partenaires et relais de l'enseignement supérieur
- développer et assurer la mise en œuvre des activités de sensibilisation en direction de certains publics, notamment étudiants
- préparer et assurer la réalisation de différents supports et outils (documents de communication, dossiers pédagogiques...) afférents aux activités de formation et de sensibilisation du NTA
- assurer l'accueil du public et des partenaires lors des soirées de représentation
- participer à l'animation éditoriale des supports électroniques et papiers du NTA à partir de contenus fournis par l'équipe et les artistes
- assurer le suivi et valoriser le fonds documentaire (ouvrages, CDs, DVDs...) du NTA

Profil et compétences : Niveau minimum d'études Bac + 3 • Grand intérêt pour le spectacle vivant et pour le théâtre en particulier • Excellente capacité à travailler en équipe • Aisance relationnelle et qualités rédactionnelles • Disponibilité en soirées et week-ends • Maîtrise de l'outil informatique (logiciels de traitement de texte et de PAO) • Permis B exigé.

Conditions d'emploi :

CDD à temps plein de 16 mois (jusqu'au 31/12/2012), rémunération selon convention collective nationale des entreprises culturelles (Groupe 5).

Poste à pourvoir au 1er septembre 2011

Envoi des candidatures avec lettre de motivation avant le 27 mai 2011 par courrier à l'attention de : Matthias Poullie - Administrateur - Nouveau Théâtre d'Angers
17, rue de la Tannerie - BP10103 - 49101 Angers cedex 02
Ou par mail à marie-alix.escolivet@nta-angers.fr

RECHERCHES CULTURE

STRUCTURES DE CRÉATION
ET DE DIFFUSION

DIRECTION

AJMI-LA MANUTENTION à Avignon (84).
Directeur artistique (h/f). Cand. avant le 15/06.
contact@jazzalajmi.com ; www.jazzalajmi.com

ASCA, Association culturelle argentine
à Beauvais (60). Directeur (h/f). Cand. avant
le 27/05. recrutement@asca-asso.com

DES LENDEMAINS QUI CHANTENT à Tulle
(19). Directeur. Cand. avant le 31/05. Pour le
1/09. eric@deslendemainsquichantent.org

SMAC - NÎMES MÉTROPOLE (30). Adjoint(e)
de direction. Cand. avant le 22/05.
fred.jumel@nimes-metropole.fr

THÉÂTRE JEUNE PUBLIC, Centre drama-
tique national d'Alsace à Strasbourg (67).
Un(e) ou des artiste(s). Cand. avant le 30/05.
03 88 15 57 35

NOUVEAU THÉÂTRE, Centre dramatique
national de Besançon et de Franche-Comté
(25). Un(e) ou des artiste(s). Poste à pourvoir
en janvier 2012. 01 83 65 72 71.

CÉSARÉ, Centre national de création musicale
à Reims (51). Directeur général et artistique (h/f).
Cand. avant le 1/06. www.cesare-cncm.com

ADMINISTRATION/
PRODUCTION/DIFFUSION

ARCADI à Paris. Administrateur (h/f).

→ Voir page 13

DOMAINE D'O à Montpellier (34). Adminis-
trateur (h/f). → Voir page 13

THÉÂTRE DU LIN à Amiens (80). Chargé
de diffusion expérimenté (h/f). Cand. avant
début juin. CDD 2-3 mois / Avignon 2011.
theatredulin@aliceadsl.fr

MARSEILLE PROVENCE 2013 (13).
Responsable de la production en charge
du spectacle vivant + Chargé(e) de production
Expositions. www.marseille-provence2013.fr/
lassociation/offres-demploi-stages

CIE PREMIER ACTE à Villeurbanne (69).
Administrateur (h/f). Cand. avant le 26/05.
À pourvoir le 29/08. www.premieracte.net

L'ÉCLIPSE - LA CAVE AUX POÈTES
à Roubaix (59). Administrateur (h/f).
Cand. avant le 27/05. À pourvoir le 1/07.
benedicte@caveauxpoetes.com

CIE ACIDU à Montreuil (93). Chargé de
production, administrateur (h/f). À pourvoir
le 15/06. www.profilculture.com

LE HUBLLOT - CIE LES HÉLIADES à Colombes
(92). Administrateur (h/f). Cand. avant le 1/06.
À pourvoir le 15/08. www.profilculture.com

SLAM PRODUCTIONS à Paris. Chargé(e)
d'administration. Emploi tremplin.
www.profilculture.com

JUSTE POUR RIRE à Paris. Chargé(e) de
production. Cand. avant le 20/05. À pourvoir
le 1/06. ohallant@justepourrire.fr

COMÉDIE DE SAINT-ÉTIENNE, Centre
dramatique national (42). Administrateur
(h/f). Cand. avant le 30/05. À pourvoir le 1/09.
bflacon@lacomédie.fr

COMMUNICATION /
RELATIONS PUBLIQUES

L'ODÉON-THÉÂTRE DE L'EUROPE à Paris.
Responsable du service des relations avec
le public. → Voir page 14

NOUVEAU THÉÂTRE D'ANGERS, Centre
dramatique national des Pays de la Loire (49).
Chargé(e) de relations avec le public.

→ Voir page 14

COMÉDIE DE BÉTHUNE (62). Responsable
de la communication. Cand. avant le 6/06.
s.rendu@comediedebethune.org

L'HIPPODROME, scène nationale de Douai
(59). Chargé(e) des relations avec le public.
Cand. avant le 1/06. CDD du 30/08 à début
janvier. vgilles@hippodromedouai.com

SCÈNES DU JURA à Lons-le-Saunier (39).
Responsable des relations publiques, de
la communication et de l'action culturelle.
Cand. 20/05. Pour le 25/08.
administration@scenesdujura.com

TECHNIQUE

MARSEILLE PROVENCE 2013 (13).

Directeur technique (h/f). recrutement@
marseille-provence2013.fr

LA GAÏTÉ LYRIQUE à Paris. Directeur
technique (h/f). Cand. avant le 31/05. Pour
le 1/07. solen.leguen@gaitelyrique.net

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT
à Paris. Brigadier machiniste menuisier (h/f).
Cand. avant le 20/05. à pourvoir le 6/09.
recrutements@theatre-chaillot.fr

SMAC - NÎMES MÉTROPOLE (30). Directeur
technique (h/f). Cand. avant le 22/05.
fred.jumel@nimes-metropole.fr

OPÉRA MASSY (91). Techniciens polyvalents
son, lumière, plateau (h/f). CUI 2 ans.
d.cantoni@opera-massy.com

CENTQUATRE à Paris. Régisseur principal
plateau (h/f). Cand. avant le 23/05. CDI
à pourvoir de suite. recrutement104@104.fr

THÉÂTRE NANTERRE AMANDIERS
à Nanterre (92). Chef électricien (h/f). Cand.
avant le 30/05. À pourvoir début septembre.
www.nanterre-amandiers.com

AUTRES

L'ODÉON-THÉÂTRE DE L'EUROPE à Paris.
Directeur des ressources humaines (h/f).

→ Voir page 14

LES GÉMEAUX, scène nationale de Sceaux
(92). Attaché à l'accueil (h/f). → Voir page 14

SMAC - NÎMES MÉTROPOLE (30).
Comptable principal(e) + adjoint(e) de direc-
tion. Cand. avant le 22/05. fred.jumel@
nimes-metropole.fr

MPAA, Maison des pratiques artistiques
amateurs à Paris. Chargé(e) des projets et
des relations avec les usagers. CDD 3 ans
à pourvoir le 1/09. www.profilculture.com

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion
(tous postes administratifs et techniques),
organismes culturels, fonction publique territoriale
dans

LA LETTRE DU
SPECTACLE

Contactez-nous

Tél. 02 40 20 60 21

Fax 02 40 20 60 30

emploi@lalettredu spectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités,
syndicats et organisations professionnelles,
Profilculture.com, presse spécialisée...

GRAMMI, Grappe et Réseaux Auvergne
Musique Média Image à Clermont-Ferrand
(63). Coordinateur (h/f). Cand. avant le 20/05.
safia.oudad@letransfo.fr

ASCA, Association culturelle argentine
à Beauvais (60). Responsable de projet
multimédia. Cand. avant le 27/05.
recrutement@asca-asso.com

MAISONS-ALFORT (94). Agent de billetterie
(h/f). www.franceconcert.fr

FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU DOUBS à Besançon
(25). Directeur (h/f) de l'EPCC Saline royale
d'Arc-et-Senans. drh@doubs.fr

VILLE DE CALAIS (62). Médiateur culturel
(h/f). Cand. avant le 23/05. Rubrique emploi,
www.mairie-calais.fr

VILLE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (08).
Directeur du théâtre municipal (h/f).
Cand. avant le 30/06. À pourvoir le 1/09.
www.mairie-charlevillemezieres.fr

VALENCE AGGLO SUD RHÔNE-ALPES (26).
Médiateur chargé de l'action culturelle et des
relations publiques (h/f). Cand. avant le 25/05.
Pour le 1/09. recrutement@valenceagglo.fr

VILLE DE MÉRIGNAC (33). Chargé de mis-
sion développement des publics et médiation
culturelle (h/f). Rubriques Votre mairie,
Recrutement, www.merignac.com

VILLE DES HERBIERS (85). Directeur des
affaires culturelles (h/f). Cand. avant le 20/05.
Pour le 1/08. recrutement@lesherbiere.fr

VILLE DE FOUESNANT (29). Coordinateur
responsable (h/f) de l'école de musique.
Cand. avant le 10/06. leslie.chevreux@
ville-fouesnant.fr

VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE (93). Directeur
(h/f) du conservatoire municipal de musique
et danse. recrutement@epinay-sur-seine.fr

VILLE DE CHAMBÉRY (73). Directeur (h/f)
pour la Cité des arts et le conservatoire
(CRR). Cand. avant le 27/05. Rubrique Offres
d'emploi, www.chambery.fr



Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur
www.pole-emploi-spectacle.fr

EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

MOUVEMENTS

Contactez-nous
Pour nous adresser vos informations :
mouvements@lalettredu spectacle.com

● **Ville de Paris.** François Brouat quitte son poste de directeur régional des affaires culturelles en région PACA pour rejoindre le cabinet du maire de Paris en tant que conseiller chargé de la culture et du patrimoine, succédant à David Kessler.

● **Maison de la culture de Bourges.** Olivier Atlan, directeur adjoint de la Comédie de Béthune (62), est nommé directeur de la Maison de la culture, scène nationale de Bourges (18).

● **ONDA.** Maïté Rivière est la nouvelle conseillère spectacle vivant de l'Office national de diffusion artistique, en charge du théâtre et des arts de la rue. Elle succèdera en juin à Philippe Lherbier. Responsable de la programmation spectacle vivant de la salle parisienne La Loge depuis 2008, elle a travaillé pour le Festival d'automne à Paris et La Grange d'îmière, à Fresnes (94).

● **Théâtre du Rond-Point.** Jean-Daniel Magnin, secrétaire général du Théâtre du Rond-Point, en devient directeur littéraire. Jean-François Tracq, ex-directeur des relations extérieures et de la communication, lui succède.

● **L'Apostrophe.** Pierre Quenehen rejoint l'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val-d'Oise, comme responsable administratif et financier. Il remplace Hélène Dhoosche devenue administratrice de Paris Bibliothèques. Bertrand Païtard, directeur technique, remplace Serge Guezennec devenu régisseur général à la Scène nationale de Foix et de l'Ariège (30).

● **Maison des métallos.** Laure Carles prendra, le 30 mai, ses fonctions de directrice administrative et financière de la Maison des métallos, à Paris. Elle est, depuis janvier 2008, administratrice à la direction du développement culturel de Pantin (93).

● **Ferme du Buisson.** Philippe Fourchon est nommé directeur adjoint de La Ferme du Buisson, scène nationale de Marne-la-Vallée (77). Il était directeur de la production du Centre Pompidou à Paris après avoir administré le Nouveau Théâtre de Montreuil. Xavier Ruiz, ex-directeur technique adjoint du festival Dépayz'arts (77), arrive comme directeur technique.

● **Cie Didier Théron.** Marion Pancrazi, ex-chargée de développement pour la cie Artefact à Sainte-Maxime (83), rejoint la Compagnie Didier Théron à Montpellier (34) en tant que responsable de diffusion et de production. Edwige Peigné, qui travaille avec la cie Chant de Balles (91), devient administratrice de production.

● **Théâtre de l'Est parisien.** Guénaëlle Abarnou-Feuillet remplace Émilie Sitruk à l'administration. Elle a notamment été administratrice de production pour le Théâtre de Cornouaille.

● **Théâtre de la Bastille.** Émilie Sitruk, ancienne administratrice du Théâtre de l'Est parisien, a succédé à Julia Lenze (partie au Berliner Ensemble) à l'administration du Théâtre de la Bastille.

● **Cie L'Éolienne.** Mylène Rossez, qui vient du Pôle cirque d'Amiens, rejoint la cie L'Éolienne à Rouen (76),

PARCOURS

Isabelle Jans, directrice du Théâtre des Doms

Elle succédera en septembre à Philippe Grombeer à la direction de cette scène belge en Avignon.

Une succession en douceur se prépare au Théâtre des Doms, à Avignon. Philippe Grombeer qui le dirigeait depuis sa création, en 2002, partira à la retraite et cédera la place à Isabelle Jans qui travaillait à ses côtés

depuis le début. En achetant ce théâtre il y a dix ans, le gouvernement de la Communauté française de Belgique voulait soutenir les compagnies belges. «Lorsque Philippe Grombeer a été choisi, je l'ai aussitôt appelé», raconte Isabelle Jans. Elle travaillait alors comme chargée de communication au Muséum des sciences naturelles de Belgique, mais connaissait déjà l'ex-directeur des Halles de Schaerbeek. Jeune bachelière, elle avait mis sur des études de journaliste culturelle avant de se raviser : «Ce n'était pas mon truc de juger le travail des autres». Elle était restée dans le milieu des arts, travaillant auprès de musiciens comme chargée de diffusion. Au dé-



marrage des Doms, Isabelle Jans était assistante de direction, poste qui a évolué vers une direction adjointe en charge de l'administration, de la communication et une part de programmation. Son projet associe Hervé d'Otreppe

comme directeur adjoint, lui qui accompagne depuis huit ans les Doms au moment du festival d'Avignon. Ce théâtre qui propose quelque 140 représentations en juillet et 25 en moyenne les onze autres mois, restera un lieu permanent et pluridisciplinaire. Isabelle Jans ne changera pas de ligne esthétique, mais veut mieux répartir la veille artistique au sein de l'équipe – six permanents aujourd'hui – et renforcer l'accompagnement des compagnies en diffusion, sans toutefois aller jusqu'à gérer des tournées. Le théâtre des Doms est doté, grâce au soutien de la Communauté française de Belgique, d'un budget de 600 000 € dont 200 000 € pour l'artistique. ● Y. P.

aux côtés de Frédérique Caillon-Cristofani, à la diffusion et production.

● **Compagnie Loba.** Chloé Bourgy succède à Mélissa Rouzier à l'administration de la Compagnie Loba à Angers (44). Elle était chargée de diffusion et production de la compagnie Théâtre du reflet à Saint-Sébastien-sur-Loire (44).

● **CDC Val-de-Marne.** Pascale Pommat, ex-chargée de communication à la direction de la musique de Radio

France, devient secrétaire générale et chargée de communication du Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne à Vitry-sur-Seine (94). Elle remplace Françoise Portal (en retraite).

● **CFB 451.** Fanny Debray remplace Laureen Dangles aux relations publiques et à la communication de la cie CFB 451, au Kremlin-Bicêtre (94). Elle était attachée à l'administration de Made In Productions à Nogent-sur-Marne (94).

LA LETTRE DU SPECTACLE

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettredu spectacle.com. Directeur de la publication : Nicolas Marc. Directeur adjoint : Cyrille Planson. Rédacteur en chef : Yves Pérennou. Journaliste : Tiphaine Le Roy. Ont collaboré à ce numéro : Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Marjolaine Dihl, Philippe Verrière.

Direction artistique : Éric Deguin. Mise en page : Émilie Ripoché. Publicité et marketing : Fabiola Drouet. Comptabilité : Nicole Bouyer.

Relations abonnés : Véronique Chema et Aurélie Barbereau.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 324 € TTC. Impression : Caen Repro. La Lettre du Spectacle est une publication Millénaire Presse. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 045T78729. ISSN : 1294-2499.

ABONNEMENTS Adressez votre demande accompagnée de votre règlement à :

Service Abonnements – 11, rue des Olivettes – BP 41805 – 44018 Nantes Cedex

1 an (22 numéros) : 254 € au lieu de 344 € / 6 mois (11 numéros) : 138 € au lieu de 180 €

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 € au lieu de 344 € (joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite.



Millénaire
Presse

Presse PRO
Associé pour la promotion de la presse professionnelle

La Lettre du Spectacle
est membre de Presse Pro